



Le Pays Pyrénées Méditerranée un territoire accueillant pour les enfants ?

Sarran Alexandre - Drilles Guerri - Costal Justine - Théo Ortin -
Garcia Messelet Maëlys - Cacciatore Emilie

Travail encadré par M. Guillaume Lacquement

Sommaire

Introduction	1
1. Rappel de la commande	3
2. Quels sont les besoins des enfants et adolescents ?	4
3. Les enfants et les adolescents sur le territoire du PPM	7
3.1. Répartition des enfants par communes et communauté de communes	8
3.2. Evolution démographique : quatre profils de commune	8
3.3. Part des enfants dans la population totale	10
4. Les équipements et services pour les enfants et les adolescents sur le territoire du PPM	12
4.1. Les équipements par communauté de communes	12
4.2. Etudes de cas	19
5. Politiques et actions publiques pour la jeunesse	31
5.1. Les dispositifs de politiques publiques.....	31
5.2. Des actions locales en faveur de la jeunesse	34
5.3. Le programme « Politique Jeunesse et Intercommunalités »	42
6. Retour d'expériences sur les démarches et les initiatives locales	50
6.1. Les acteurs contactés	50
6.2. Retour des entretiens menés	51
7. Les conclusions	56
7.1. La communauté de communes du Haut Vallespir	56
7.2. La communauté de communes du Vallespir	57
7.3. La communauté de communes des Aspres	58
7.4. La communauté de communes Albères Côte Vermeilles Illibéris (ACVI) :	59
7.5. Conclusion générale	60

Introduction

Le bien-être des enfants constitue un indicateur essentiel de la qualité de vie au sein d'un territoire. Offrir un environnement favorable à leur épanouissement, à leur sécurité et à leur développement est un enjeu clé pour les collectivités, particulièrement dans un contexte où les attentes sociétales à cet égard se sont considérablement renforcées ces dernières décennies.

Depuis l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) par l'ONU en 1989, de nombreux États et collectivités ont pris conscience de l'importance de garantir aux jeunes générations un cadre de vie propice à leur développement. En France, cette prise de conscience s'est traduite par la mise en place de politiques publiques spécifiques, telles que la création du Plan Enfance et Adolescence en 2004 visant à renforcer l'accompagnement des jeunes et à lutter contre les inégalités d'accès aux services. Par ailleurs, des initiatives locales et territoriales se sont multipliées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents.

Le bien-être des enfants constitue un indicateur essentiel de la qualité de vie au sein d'un territoire. Offrir un environnement favorable à leur épanouissement, à leur sécurité et à leur développement est un enjeu clé pour les collectivités. Dans ce contexte, le Pays Pyrénées-Méditerranée, composé de 58 communes et regroupant 110 000 habitants dans les Pyrénées-Orientales en région Occitanie, souhaite évaluer dans quelle mesure le territoire est accueillant pour les enfants.

Ce diagnostic a pour objectif d'examiner les forces et les faiblesses du territoire en matière d'infrastructures, en s'appuyant sur des aspects-clés tels que l'accès à l'éducation citoyenne, les équipements culturels et sportifs, ainsi que les structures dédiées à la petite enfance. Inscrit dans une démarche participative et transversale, il mobilise les acteurs locaux afin de recenser les actions existantes et les infrastructures présentes sur le territoire afin de déterminer si le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est un territoire accueillant pour les enfants.

Dans le cadre de cette étude, nous commencerons par définir les contours de la commande en identifiant les attentes ainsi que les besoins globaux et spécifiques des enfants et des adolescents. Nous poursuivrons par une analyse de la répartition de la population jeune sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, en examinant les équipements et les services qui leur

sont accessibles. Ensuite, nous étudierons les politiques et actions publiques en faveur de la jeunesse, mises en œuvre à différentes échelles. Enfin, nous nous appuierons sur les retours d'expérience des acteurs locaux pour évaluer les initiatives existantes et leur fonctionnement au sein du territoire.

1. Rappel de la commande

Le pays Pyrénées Méditerranée s'est adressé aux étudiants de master 2 Urbanisme, Habitat et Aménagement de l'Université de Perpignan pour établir un diagnostic sur l'attractivité du territoire pour les enfants ainsi que des préconisations pour développer cette attractivité.

Ce rapport a pour objectif d'établir un diagnostic approfondi sur le territoire du PPM pour répondre à la question suivante : **Le Pays Méditerranée est-il un territoire accueillant pour les enfants ?** Pour se faire, l'analyse portera sur les dispositifs et politiques liés à l'enfance et à la jeunesse sur le territoire en se focalisant sur les domaines suivants : la petite enfance, le sport, la culture et l'éducation citoyenne.

Un travail de benchmarking sera également effectué, consistant à étudier les démarches similaires entreprises dans d'autres territoires et à évaluer leur potentiel de transférabilité au Pays Pyrénées Méditerranée.

Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à accompagner le développement du territoire, à renforcer les politiques en faveur de la jeunesse et à promouvoir l'innovation des actions proposées.

2. Quels sont les besoins des enfants et adolescents ?

En nous appuyant sur des recherches sociologiques, urbanistiques, ainsi que sur nos propres expériences personnelles dans le territoire des Pyrénées-Orientales, nous avons identifié les besoins des enfants et des adolescents, répartis par catégories d'âge.¹

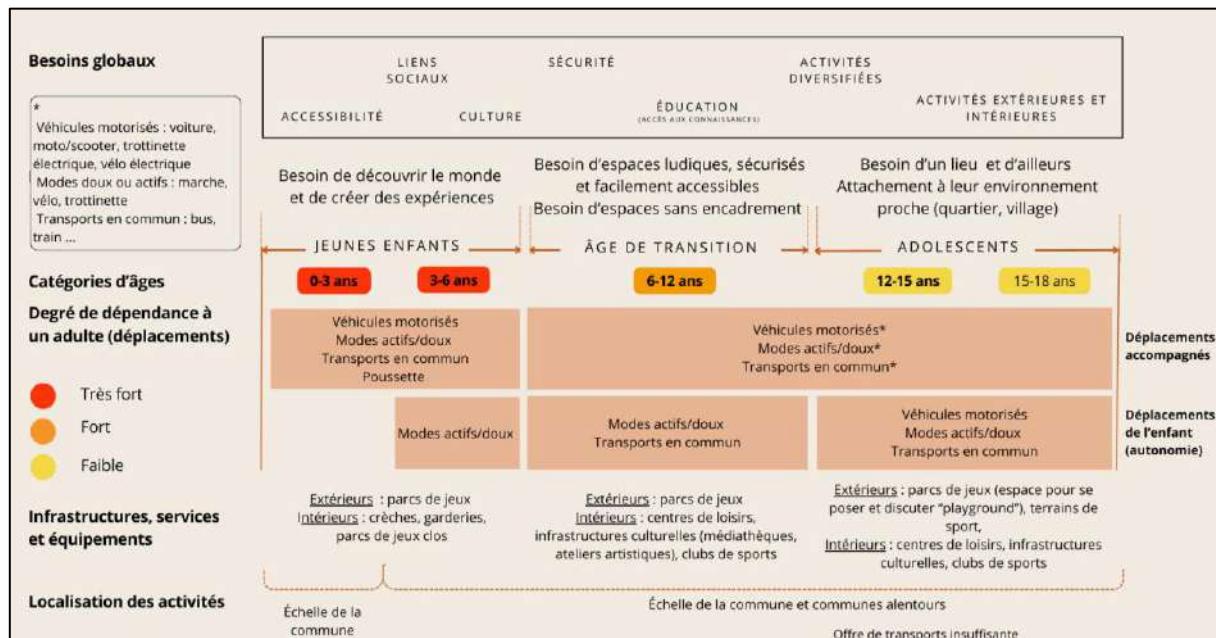


Figure 1 : Les besoins et les pratiques (sociales, culturelles, sportives) des enfants et jeunes de 0 à 18 ans
Source : M2 UHA

Chaque enfant a des besoins communs tels que la sécurité, l'accès à la culture et à l'éducation, les liens sociaux, et une diversité d'activités accessibles en extérieur comme en intérieur.

Il existe des spécificités que nous avons regroupées en cinq catégories d'âge : 0-3 ans, 3-6 ans, 6-11 ans, 11-15 ans, et 15-18 ans. Ces catégories sont définies pour refléter les stades de développement, chaque tranche d'âge correspondant à des besoins spécifiques :

- **0-6 ans** : Découverte du monde et premières expériences, avec un besoin d'espaces sécurisés et encadrés.
- **6-12 ans** : Espaces ludiques et accessibles, propices à des activités sans encadrement direct.

¹ D'après les articles scientifiques et les rapports cités en bibliographie

- **11-18 ans** : Lieux d'appartenance et proximité avec leur environnement immédiat (quartier ou village).

Concernant l'autonomie des enfants, elle augmente avec l'âge, représentée par un code couleur de rouge (dépendance élevée) à jaune (autonomie importante). Les moyens de transport utilisés pour accéder aux activités varient aussi selon l'âge et la présence ou non d'un accompagnateur:

- **0-3 ans** : Les enfants sont systématiquement accompagnés par un adulte, qui utilise des véhicules motorisés, des modes doux, ou des transports en commun.
- **3-6 ans et au-delà** : Les enfants commencent à se déplacer en modes doux. À partir de 6 ans, ils peuvent progressivement utiliser les transports en commun, et à l'adolescence, certains utilisent même des véhicules motorisés.

Plus l'enfant gagne en autonomie, plus son besoin de découverte et de déplacement s'accroît. Cela se manifeste par une utilisation différente des modes de transport, comme les transports en commun ou motorisés. Les individus auront ainsi tendance à se rendre davantage dans les communes voisines, voire au-delà.

Les équipements et services sont répertoriés selon l'âge des enfants et leur usage extérieur ou intérieur :

- **0-3 ans** : Jeux extérieurs et structures encadrées (crèches, garderies).
- **3-6 ans** : Jeux extérieurs, centres de loisirs, infrastructures culturelles et clubs sportifs.
- **6-12 ans** : Même infrastructure avec accès élargi.
- **12-18 ans** : Espaces de socialisation, terrains de sport et centres de loisirs adaptés aux adolescents.

Dans un premier temps, les équipements et services, comme les crèches, sont localisés à proximité des habitations afin de faciliter les déplacements des parents. Cependant, tous les équipements ne sont pas toujours situés dans la commune : certains EPCI choisissent de mutualiser ces infrastructures. Par conséquent, les enfants doivent se déplacer pour répondre à certains de leurs besoins.

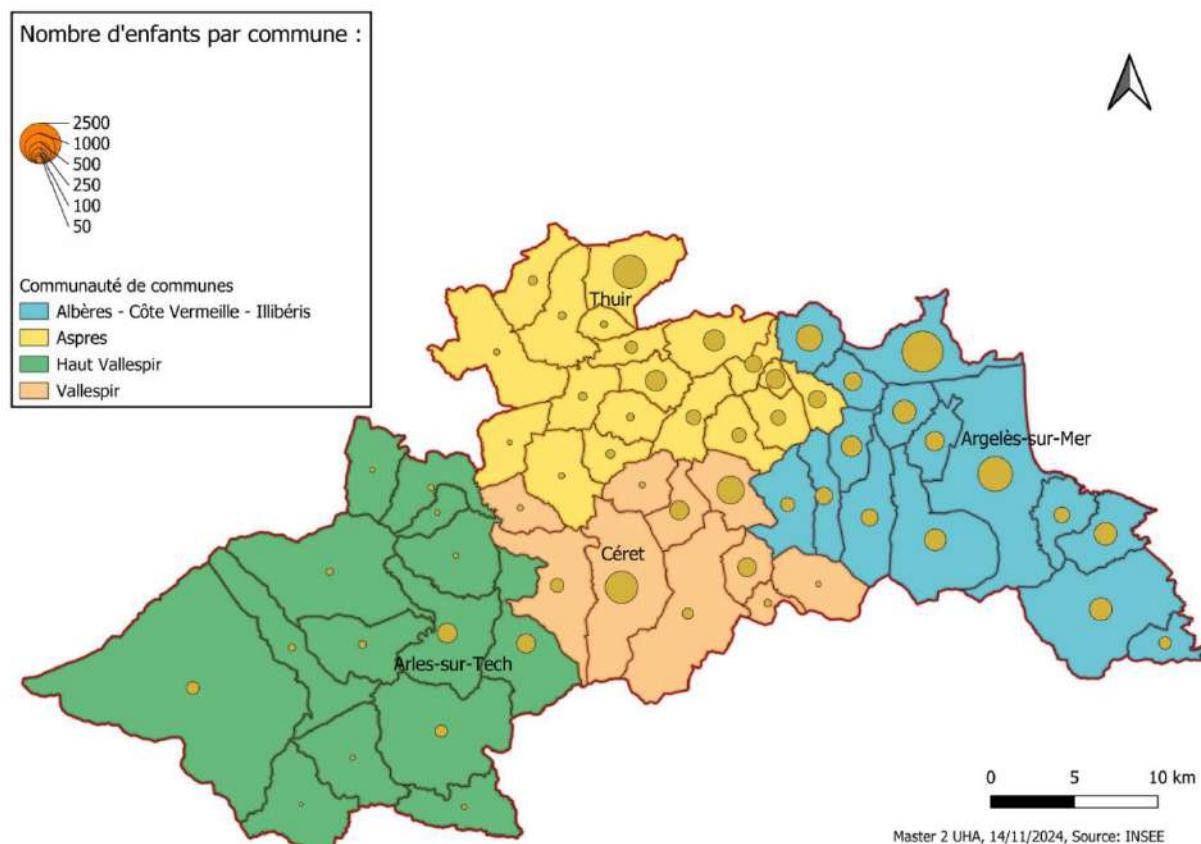
Comme évoqué précédemment, les plus jeunes (0-3 ans) fréquentent principalement les équipements locaux, tandis que les plus grands peuvent se déplacer vers des communes voisines. Le schéma met en avant des manques potentiels, tels qu'une offre de transport

insuffisante et un déficit d'infrastructures adaptées pour les adolescents, notamment en termes de disponibilité et de variété des structures d'accueil.

Ce schéma permet ainsi de visualiser de façon claire et structurée les besoins évolutifs des enfants et les lacunes possibles en matière d'aménagement et d'équipements.

3. Les enfants et les adolescents sur le territoire du PPM

La répartition des enfants et des adolescents sur le territoire du PPM est une donnée importante. Elle nous permet de confronter l'offre d'équipements et de services destinés aux enfants à la demande pour chaque territoire. Le nombre de jeunes, l'évolution de leur nombre et la part qu'ils représentent dans la population totale sont des indicateurs des dynamiques en cours et de la territorialisation de ces dynamiques. Ces indicateurs nous permettent de dresser un profil pour chaque commune du territoire du PPM.²



Carte 1 : Nombre total d'enfants par commune sur le territoire du PPM en 2021

² Voir annexe A pour le détail des chiffres par commune

3.1. Répartition des enfants par communes et communauté de communes

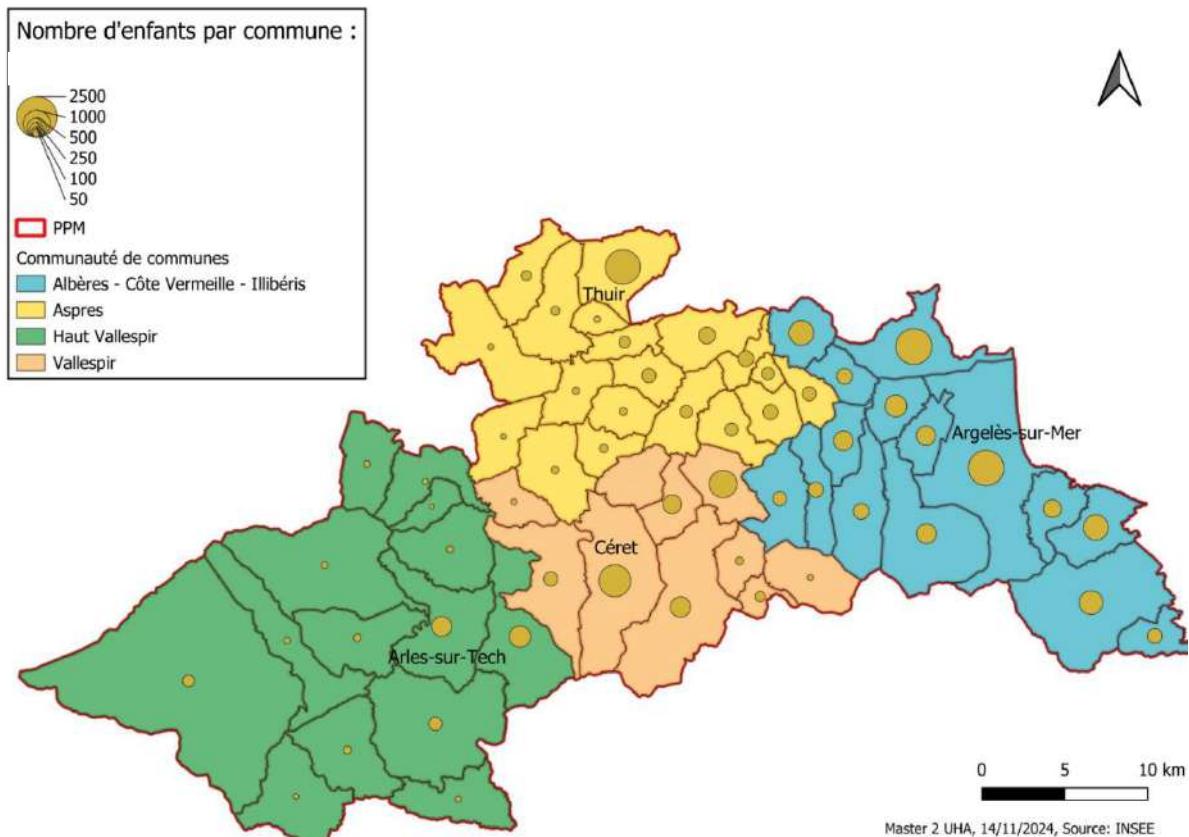
Sur cette carte du nombre d'enfants par commune, on observe plusieurs points. D'une part, les communes les plus importantes des communautés de communes concentrent la majorité des enfants du territoire intercommunal, ces communes sont les chefs-lieux des EPCI et des petites villes comme Elne ou Amélie-les-bains. Nous verrons par la suite que ce constat s'explique par la répartition de la population totale sur le territoire du PPM et par l'attractivité des villes sur les familles.

D'autre part, cette carte fait apparaître l'influence de Perpignan, préfecture du département, sur la répartition des ménages, et donc des enfants. En effet, on constate un gradient dans le nombre d'enfants en fonction de la position de la commune par rapport à Perpignan. Ce gradient est le témoin de la périurbanisation de Perpignan. Les familles avec enfants et dont les parents travaillent dans l'agglomération s'installent en périphérie de la ville afin d'allier confort de vie pavillonnaire et proximité avec le lieu de travail. Ainsi, plus la commune est éloignée de Perpignan, plus elle a un faible nombre d'enfants. Parmi les communes avec le moins d'enfants, on retrouve celle du Haut Vallespir et celle des hauts Aspres et du Vallespir.

De manière générale, la répartition des enfants est corrélée à celle de la population générale, d'un point de vue territorial, ce phénomène se traduit par une concentration dans les villes principales, dans la plaine du Roussillon et le long du littoral.

3.2. Evolution démographique : quatre profils de commune

L'évolution du nombre d'enfants est également un indicateur pour comprendre les dynamiques en cours dans les communes du PPM. La comparaison du nombre d'enfants par commune entre 2007 et 2021 fait apparaître quatre profils de commune.



Carte 2 : Nombre total d'enfants par commune sur le territoire du PPM en 2007

Le premier profil correspond aux communes qui perdent des enfants et des habitants, c'est le cas des communes de Arles-sur-Tech, des Cluses, de Cerbère ou de Castelnou. Ce processus s'explique par des problèmes de vieillissement, d'isolement ou de déprise économique. Cette diminution du nombre d'habitants a des conséquences économiques et sociales pour la vie de la commune.

Le second profil, en opposition au premier, est celui de communes qui gagnent des enfants et des habitants. Il traduit des dynamiques positives au niveau local et concerne des communes comme Fourques, Ortaffa, Saint-Jean-Pla-De-Corts, Corsavy ou Elne. Elles sont pour la plupart des petites communes sous l'influence de Perpignan. Elles sont attractives pour leur situation géographique et pour le coût du foncier qui est inférieur aux villes et aux communes plus peuplées. Cette dynamique se traduit par un besoin fort en équipements et en services au niveau local.

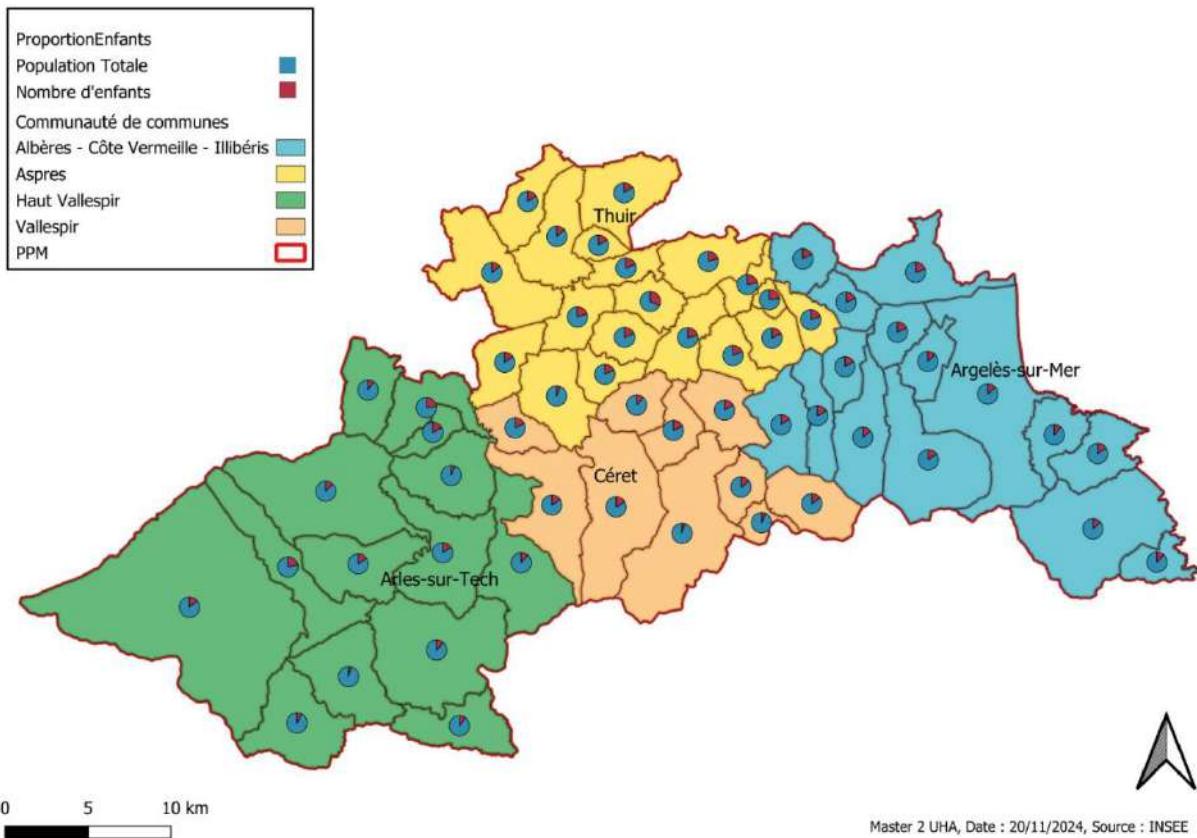
Le troisième profil est celui des communes qui gagnent des habitants, mais qui perdent des enfants. Ces communes sont Le Boulou, Argelès-sur-Mer, Thuir ou Banyuls-dels-Aspres. On retrouve dans cette catégorie des villes importantes à l'échelle de leur EPCI. Ce processus s'explique par un vieillissement de la population et une hausse du prix du foncier qui pousse les primo-accédants à s'installer dans des communes plus petites avec un foncier plus accessible.

Le quatrième profil correspond aux communes qui perdent des habitants, mais qui gagnent des enfants. C'est le cas des communes du Perthus, de Taulis et de Prats-de-Mollo. Ce phénomène s'explique principalement par un solde naturel positif. Ce phénomène est à prendre en compte dans les politiques publiques, d'autant plus que ces communes sont isolées et qu'elles rencontrent des problèmes sur des questions de mobilités.

L'étude de ces quatre profils nous permet de compléter notre compréhension des dynamiques en cours sur le territoire du PPM. Ces trajectoires démographiques ont une importance majeure pour la suite de notre travail, car elles nous permettent d'apporter des solutions adaptées aux différents profils.

3.3. Part des enfants dans la population totale

Enfin, la proportion d'enfants dans la population totale est une donnée supplémentaire pour caractériser le profil des communes étudiées. En effet, c'est un indicateur précieux pour comprendre les dynamiques démographiques, prévoir les besoins futurs et planifier les politiques publiques.



Carte 3 : Part des enfants dans la population totale par commune sur le territoire du PPM en 2021

Un premier groupe de communes apparaît, il est composé des communes avec une forte proportion d'enfants, qui dépasse les 25% de la population totale. Ces communes connaissent des besoins importants en termes d'équipements et d'infrastructures sportives, éducatives et sociales. On constate que ces communes sont attractives pour les familles et les jeunes couples. Les communes concernées sont Saint-Jean-Lasseille (30,82%), Villemolaque (28,26%), Le Tech (28,15%), Trouillas (26,45%) et Passa (26,37%).

Le second groupe concerne les communes avec une faible part d'enfants. Avec moins de 10% d'enfants, ces communes subissent un vieillissement démographique qui se traduit par une diminution des services et des équipements. La plupart des communes concernées sont de petite taille et sont relativement isolées. L'enjeu pour ces communes est de trouver des solutions adaptées aux enfants dans un contexte d'isolement et avec une demande faible. Les communes concernées sont Montbolo (6,99%), Lamanère (7,84%), Saint-Marsal (9,89%), La Bastide (10%) et Coustouges (10,18%).

Un dernier groupe est composé des communes entre 10% et 25% d'enfants. C'est le groupe le plus nombreux, il correspond au modèle démographique le plus répandu.

4. Les équipements et services pour les enfants et les adolescents sur le territoire du PPM

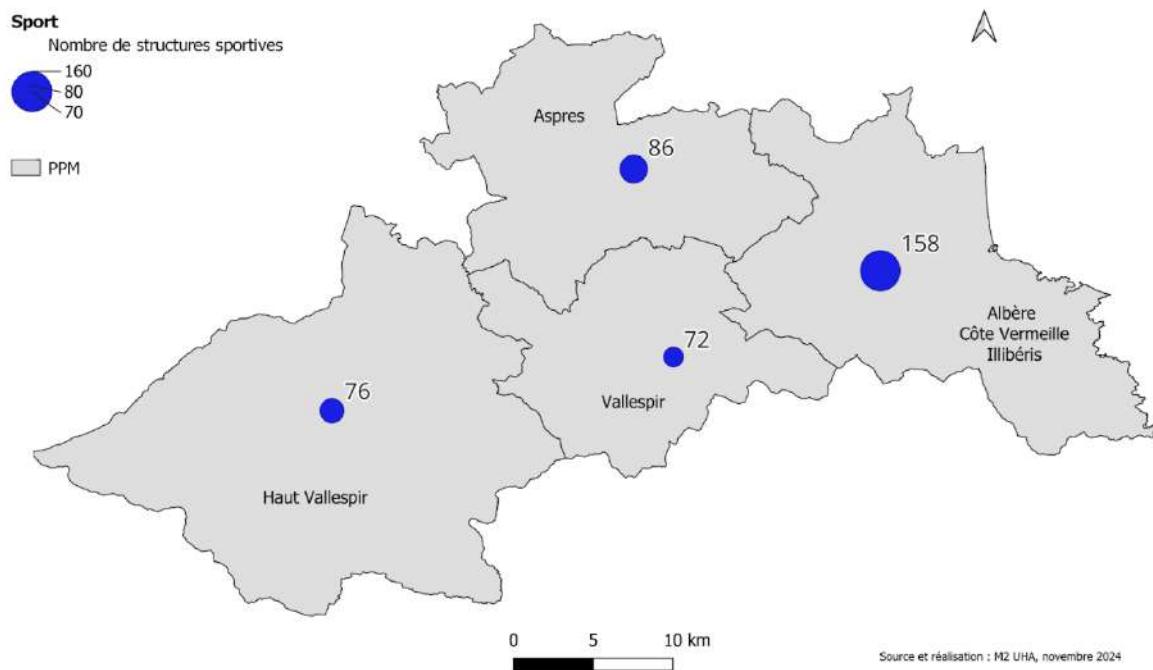
Dans le cadre de ce diagnostic nous nous sommes intéressés au nombre d'équipements et de services présents dans chacune des communautés de communes qui constituent le Pays Pyrénées Méditerranée. Pour ce faire, nous avons identifié quatre thématiques à aborder : le sport, la petite enfance, la culture et l'éducation citoyenne. Cette analyse se base sur un inventaire le plus exhaustif possible que nous avons réalisé suite à un travail de recherche que ce soit sur les sites des communes, des communautés de communes ou encore avec la base permanente des équipements de l'INSEE.

4.1. Les équipements par communauté de communes

4.1.1. Les structures sportives

Le recensement des équipements sportifs provient de la base permanente des équipements de l'INSEE qui répertorie l'ensemble des structures et équipements sportifs du département des Pyrénées Orientales. Après un travail de traitement des données nous avons obtenu le nombre d'équipement par communauté de communes sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée.³

³ Voir annexe B

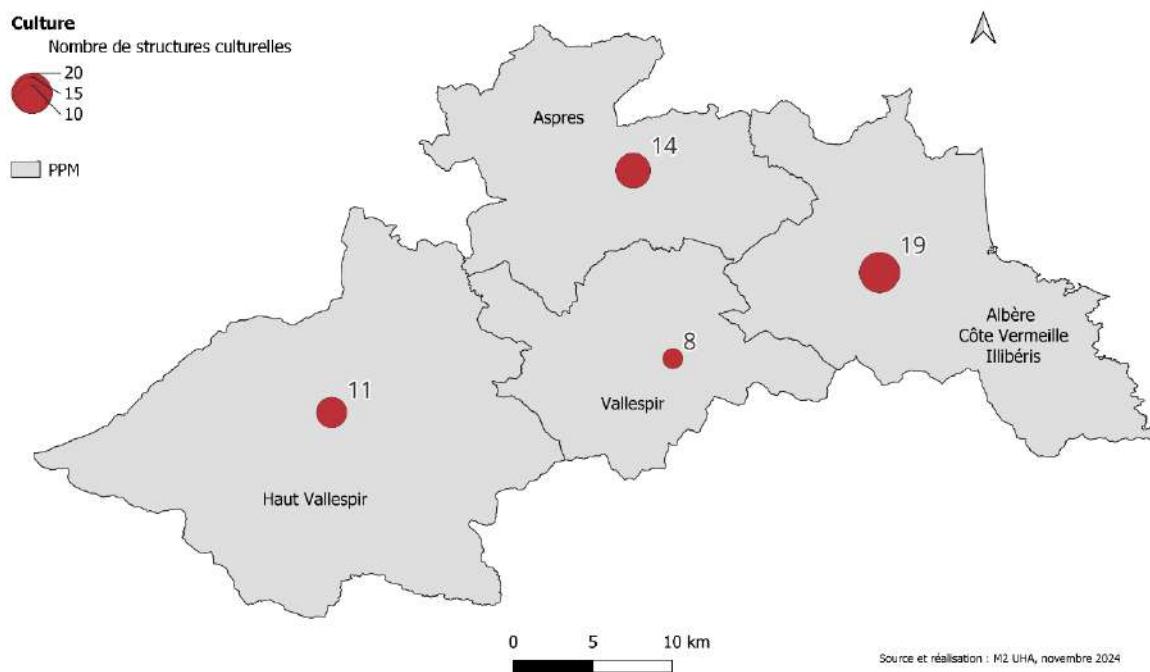


Carte 4 : Répartition des structures par communauté de communes dans le PPM

Selon la carte ci-dessus, la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris se démarque clairement des autres territoires en matière d'équipements sportifs, avec 158 structures recensées. Ce nombre important est en adéquation avec le fait qu'elle regroupe la population la plus importante parmi les communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée.

Le Haut Vallespir dispose pour sa part de 76 structures sportives, tandis que le Vallespir en compte 72 et les Aspres 86. Ces chiffres restent globalement cohérents avec le poids démographique de chaque communauté de communes. Toutefois, l'accessibilité aux équipements sportifs peut poser un problème dans certaines zones, en particulier dans le Haut Vallespir. Ce territoire, étendu et marqué par un relief montagneux, rend l'accès à ces infrastructures plus complexe, notamment pour les habitants des communes les plus éloignées.

4.1.2. Les structures culturelles



Carte 5 : Répartition des structures culturelles par communauté de communes dans le PPM

Par structures culturelles, nous entendons les cinémas, les théâtres, les musées ou encore les bibliothèques. Cette analyse est réalisée à partir la base permanente des équipements de l'INSEE.⁴

La communauté de communes des Aspres dispose de 14 lieux culturels, majoritairement des bibliothèques et des médiathèques. On trouve aussi un théâtre, le théâtre des Aspres, situé à Thuir, qui propose des représentations théâtrales, des spectacles et projette occasionnellement des films, afin de compenser le manque de cinéma sur le territoire. Bien que le nombre d'équipements soit correct, la diversité de l'offre culturelle y reste limitée.

Le Haut Vallespir compte 11 structures culturelles, principalement des bibliothèques, mais se distingue par la présence de trois cinémas situés à Amélie-les-Bains-Palalda, Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans.

⁴ Voir annexe C

Dans la communauté de communes du Vallespir, on recense seulement huit structures culturelles, ce qui en fait la moins dotée du Pays Pyrénées Méditerranée. Toutefois, celles-ci sont variées, regroupant bibliothèques, cinémas et musées. En revanche, ces équipements sont majoritairement concentrés à Céret, ce qui entraîne une répartition inégale sur le territoire.

Enfin, la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris offre 19 lieux culturels, répartis de manière équilibrée, et diversifiés. On y trouve des bibliothèques, trois cinémas situés à Argelès-sur-Mer, Elne et Port-Vendres, ainsi que trois musées localisés à Collioure et Port-Vendres.

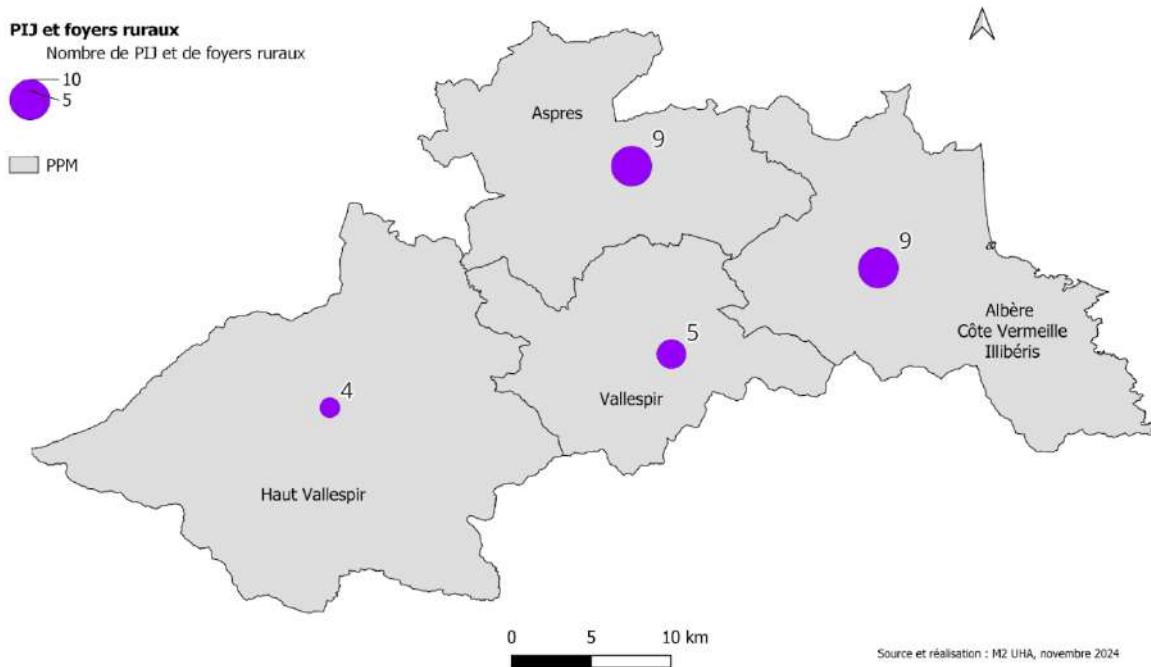
Ainsi, les différentes communautés de communes présentent des situations variées en matière d'équipements culturels. Si les Aspres offrent un nombre correct de lieux, la diversité de ces derniers est limitée. Le Haut Vallespir dispose de moins de structures mais est compensé par la présence de plusieurs cinémas. Le Vallespir est moins doté en infrastructures, bien que celles-ci soient diversifiées, et souffre d'une répartition géographique déséquilibrée. Enfin, la communauté Albères - Côte Vermeille - Illibéris se distingue par la diversité et la répartition équilibrée de ses équipements culturels.

4.1.3. Les structures d'éducation citoyenne

Les structures d'éducation citoyenne sont des lieux en dehors de l'école qui enseignent des valeurs comme la solidarité, la tolérance, le respect des lois et le vivre-ensemble. Elles aident aussi à comprendre les droits et devoirs des citoyens et accompagnent, surtout les jeunes, à devenir des citoyens responsables et engagés dans la société. De plus, ces structures sont aussi des espaces de loisirs et de divertissement, où des activités sont organisées pour les jeunes.

Dans notre inventaire, nous avons pris en compte les Point Info Jeunesse (PIJ), les foyers ruraux et les centres d'accueil pour adolescents.⁵

⁵ Voir annexe D



Carte 6 : Répartition des PIJ et foyers ruraux par communauté de communes dans le PPM

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris dispose de neuf structures dédiées à l'éducation citoyenne, un nombre qui paraît relativement limité compte tenu du nombre d'enfants. Ce territoire est doté de huit points jeunes fixes situés à Argelès-sur-Mer, Elne, Bages, Banyuls-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Saint-André et Ortaffa, ainsi que d'un Point Information Jeunesse (PIJ) itinérant qui dessert cinq communes : Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-dels-Monts.

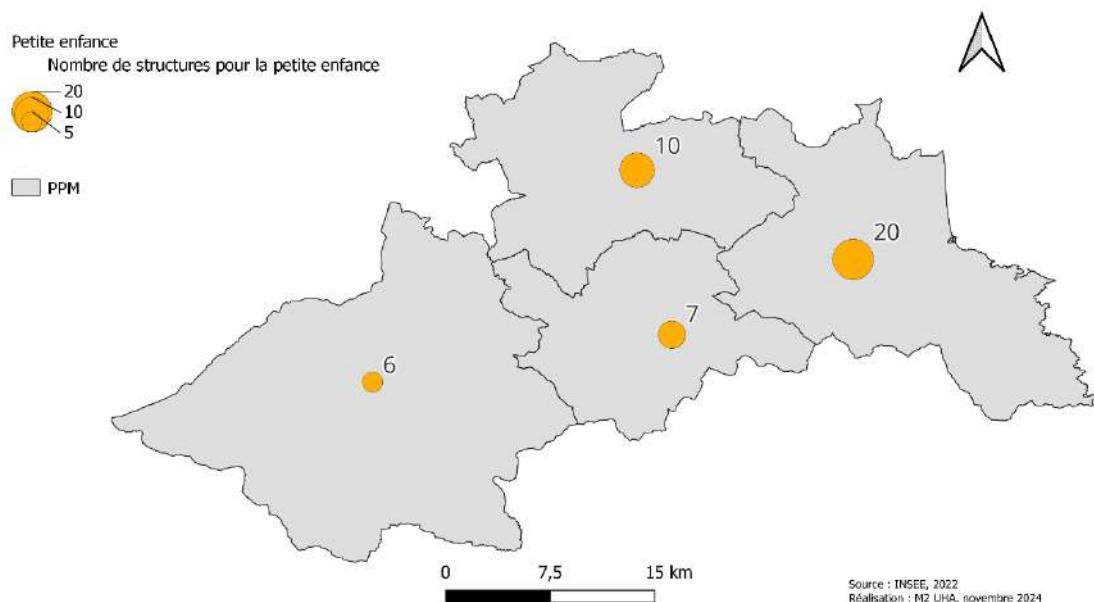
Dans la communauté de communes des Aspres, on recense également neuf structures, principalement des foyers ruraux (six). On y trouve également une maison citoyenne à Thuir, ainsi que deux PIJ situés à Fourques et Brouilla.

Le Vallespir compte quant à lui cinq structures d'éducation populaire, principalement des centres d'accueil pour adolescents.

Enfin, le Haut Vallespir dispose de quatre PIJ implantés à Amélie-les-Bains, Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans.

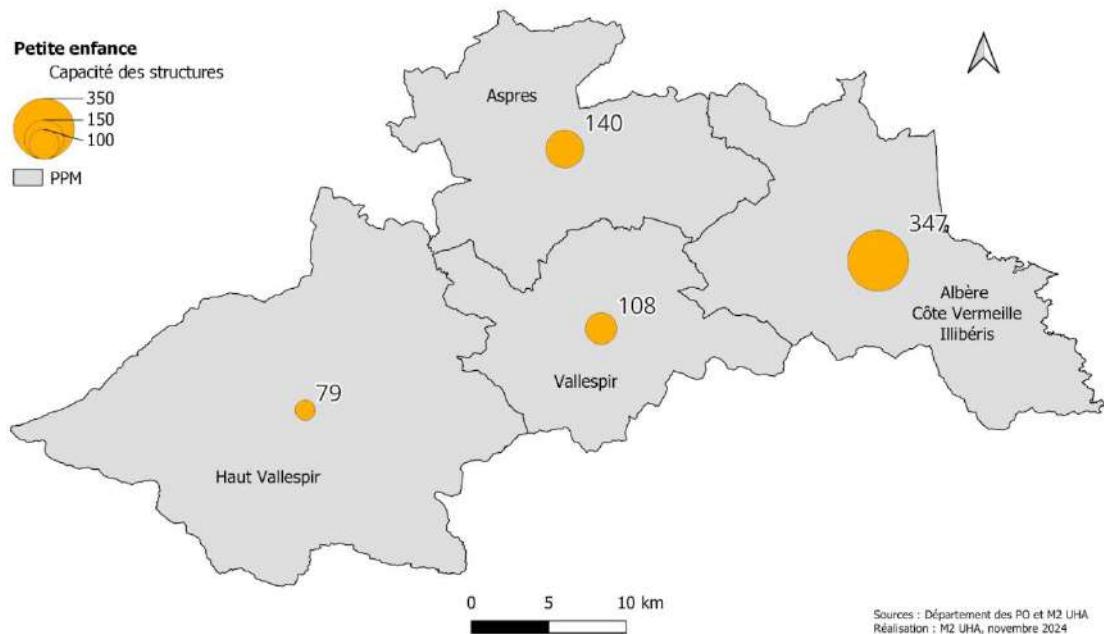
4.1.4. Les structures pour la petite enfance

Le recensement des structures pour la petite enfance s'est fait par des recherches sur les sites internet des communes et des communautés de communes.⁶ Cela regroupe les micro-crèches, les crèches communales, intercommunales et privées et les maisons d'assistantes maternelles (MAM). Notre inventaire ne prend pas en compte les assistantes maternelles qui n'exercent pas au sein d'une MAM puisque nous n'avons pas pu obtenir la liste complète de ces dernières pour chaque intercommunalité.



Carte 7 : Répartition des structures de la petite enfance par communauté de communes dans le PPM

⁶ Voir annexe E



Carte 8 : Capacité d'accueil des structures pour la petite enfance par communauté de communes dans le PPM

La carte 8 montre que la répartition des structures pour la petite enfance semble suivre une logique similaire à celle des structures précédemment étudiées. Par ailleurs, la capacité d'accueil totale apparaît proportionnelle au nombre d'enfants dans les différentes communautés de communes (voir carte 1).

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris dispose de vingt structures d'accueil, dont quatorze crèches et micro-crèches ainsi que six maisons d'assistantes maternelles (MAM), offrant une capacité totale de 347 places pour les jeunes enfants.

Dans les Aspres, dix structures d'accueil sont recensées, principalement situées à Thuir et Saint-Jean-Lasseille. À Thuir, on trouve une crèche et une MAM, tandis qu'à Saint-Jean-Lasseille, deux MAM et une micro-crèche sont regroupées. L'ensemble de ces structures peut accueillir 140 enfants.

Le Vallespir compte sept structures d'accueil : deux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), une crèche et quatre MAM. Ces structures sont majoritairement situées à Céret, où se trouvent une EAJE et une MAM, ainsi qu'au Boulou, qui regroupe la seule crèche de l'intercommunalité et deux MAM. Ensemble, ces structures offrent une capacité totale de 108 places pour jeunes enfants.

Enfin, la communauté de communes du Haut Vallespir dispose de six structures dédiées à la petite enfance, comprenant trois crèches et trois MAM. Deux des MAM et une crèche sont localisées à Amélie-les-Bains-Palalda. Ces structures permettent d'accueillir 79 enfants au total.

4.2. Etudes de cas

Pour illustrer plus concrètement notre analyse, nous avons choisi de réaliser quatre études de cas en sélectionnant des communes aux profils variés au sein de différentes intercommunalités. Toutefois, les communes de l'intercommunalité d'Albères – Côtes Vermeille – Illibéris n'ont pas été intégrées à notre sélection, car la forte dimension touristique des communes littorales aurait pu influencer certains résultats. Notre choix s'est donc porté sur des communes des trois autres intercommunalités en fonction de leur évolution démographique et de la variation du nombre d'enfants.

- Amélie-les-Bains (Haut-Vallespir) : commune qui a une perte démographique importante et donc une baisse du nombre d'enfants.
- Céret (Aspres) : commune qui a une évolution stable.
- Fourques (Aspres) : qui a une évolution moyenne que ce soit sur le plan démographique que sur le nombre d'enfants
- Saint-Jean-Lasseille (Vallespir) : qui a une croissance très importante.

Nous avons donc réalisé des fiches pour chaque commune permettant de recenser les lieux sportifs, de détente, culturels, d'accueil de la petite enfance et d'éducation citoyenne dans chacune des communes listées précédemment.



Fourques

Equipements et services en faveur de l'enfance

Superficie : 9,39 km²

Population 2007 : 1 003 habitants

Population 2021 : 1 316 habitants

Taux d'évolution : 31,21 %

Nombre d'enfants 2007 : 253 enfants (0 - 19 ans)

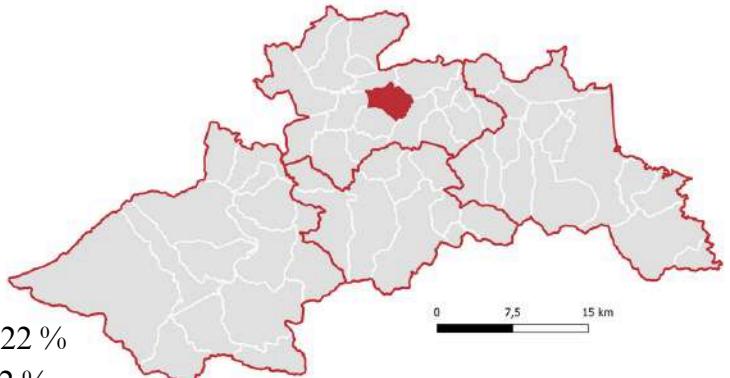
Nombre d'enfants 2021 : 324 enfants (0 - 19 ans)

Taux d'évolution : 28,06 %

Part des enfants dans la population totale 2007 : 25,22 %

Part des enfants dans la population totale 2021 : 24,62 %

Taux d'évolution : - 0,6 %



Petite enfance

La commune compte **9 assistantes maternelles indépendantes**

En ce qui concerne les crèches et les maisons d'assistantes maternelles (MAM) ces dernières se trouvent dans la commune de Thuir.

Jeunesse

Le Point Info Jeunes (PIJ) accueille les jeunes de 12 à 17 ans dans un espace en accès libre ouvert 6j / 7.

Des activités et des sorties sont également proposées pendant les périodes de vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 14 ans et de 14 à 17 ans.

L'espace jeune propose un espace de jeux (baby-foot, billard, jeux de société, consoles ...) ouvert l'après midi.

Le foyer rural propose des animations et événements pour tous les types de publics.

Culture

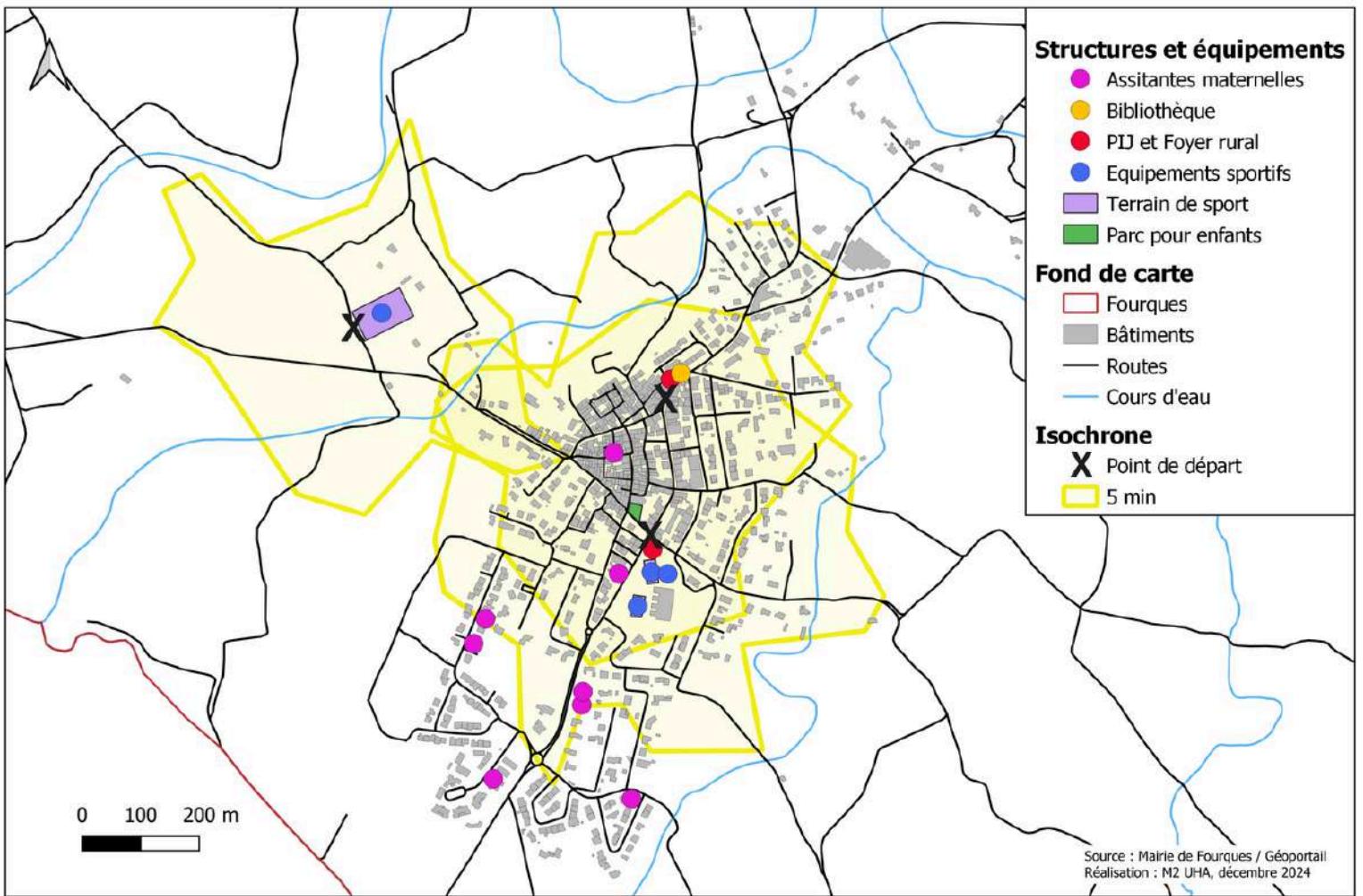
La bibliothèque municipale se situe au premier étage du foyer rural et est ouverte le mercredi après midi et le samedi matin.

Elle propose chaque 3eme mercredi du mois une animation "**Tout Petit Je lis**" pour faire découvrir la lecture aux plus jeunes.

L'activité se transforme, les jours de beau temps, en "**Biblio en Balade**" au square Saint Martin.

Sport

La commune compte **un terrain de football, un terrain de tennis, un terrrain de basketball et un terrain de motocross**.



La commune de Fourques compte huit assistantes maternelles sur son territoire avec une capacité totale d'environ 25 places. Elles se localisent principalement au sud du village (représentées en rose sur la carte) ce qui permet aux parents habitant le village de conduire facilement leur bébé dans la structure d'accueil.

Concernant les structures sportives proposées sur la commune, elles sont regroupées en un même lieu, proche du centre-village ce qui facilite leur accès mais leur permet également d'avoir une aire d'influence qui touche la quasi totalité de la population si l'on se base sur un temps de parcours de cinq minutes à pied. Seul le stade de football se trouve plus à l'écart, au niveau de l'entrée ouest de Fourques.

Fourques offre une structure culturelle aux jeunes qui est la bibliothèque municipale située au premier étage de la mairie mais aussi des structures d'éducation citoyenne avec le foyer rural et le point info jeunes (PIJ).

Un petit parc pour enfants est présent en centre-village permettant aux jeunes enfants de pouvoir profiter d'un espace extérieur sécurisé puisque que ce dernier est clôturé.



SAINT-JEANS-LASSEILLE

Equipements et services en faveur de l'enfance

Superficie : 2,89 km²

Population 2007 : 683 habitants

Population 2021 : 1 570 habitants

Taux d'évolution : 129,9%

Nombre d'enfants 2007 : 189 enfants (0 - 19 ans)

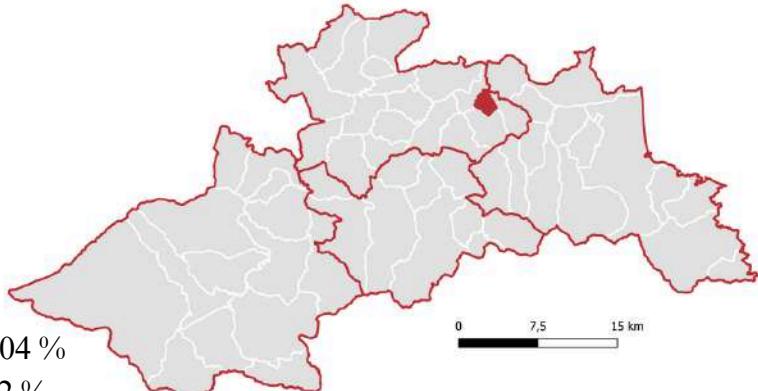
Nombre d'enfants 2021 : 484 enfants (0 - 19 ans)

Taux d'évolution : 156,1%

Part des enfants dans la population totale 2007 : 39,04 %

Part des enfants dans la population totale 2021 : 30,82 %

Taux d'évolution : - 8,22 %



Petite enfance

La commune dispose d'un réseau d'accueil pour la petite enfance diversifié et bien structuré. Celle-ci possède

2 MAM, 10 assistantes maternelles indépendantes, 1 relais d'assistantes maternelles (tous les jeudis matins) et **1 Micro-crèche.**

Culture

La **Bibliothèque Lucien Lacreu** est située au dessus de la poste et est ouverte les mercredis (16h00 à 18h00) et les les Samedis (10h00 à 12h00).

Jeunesse

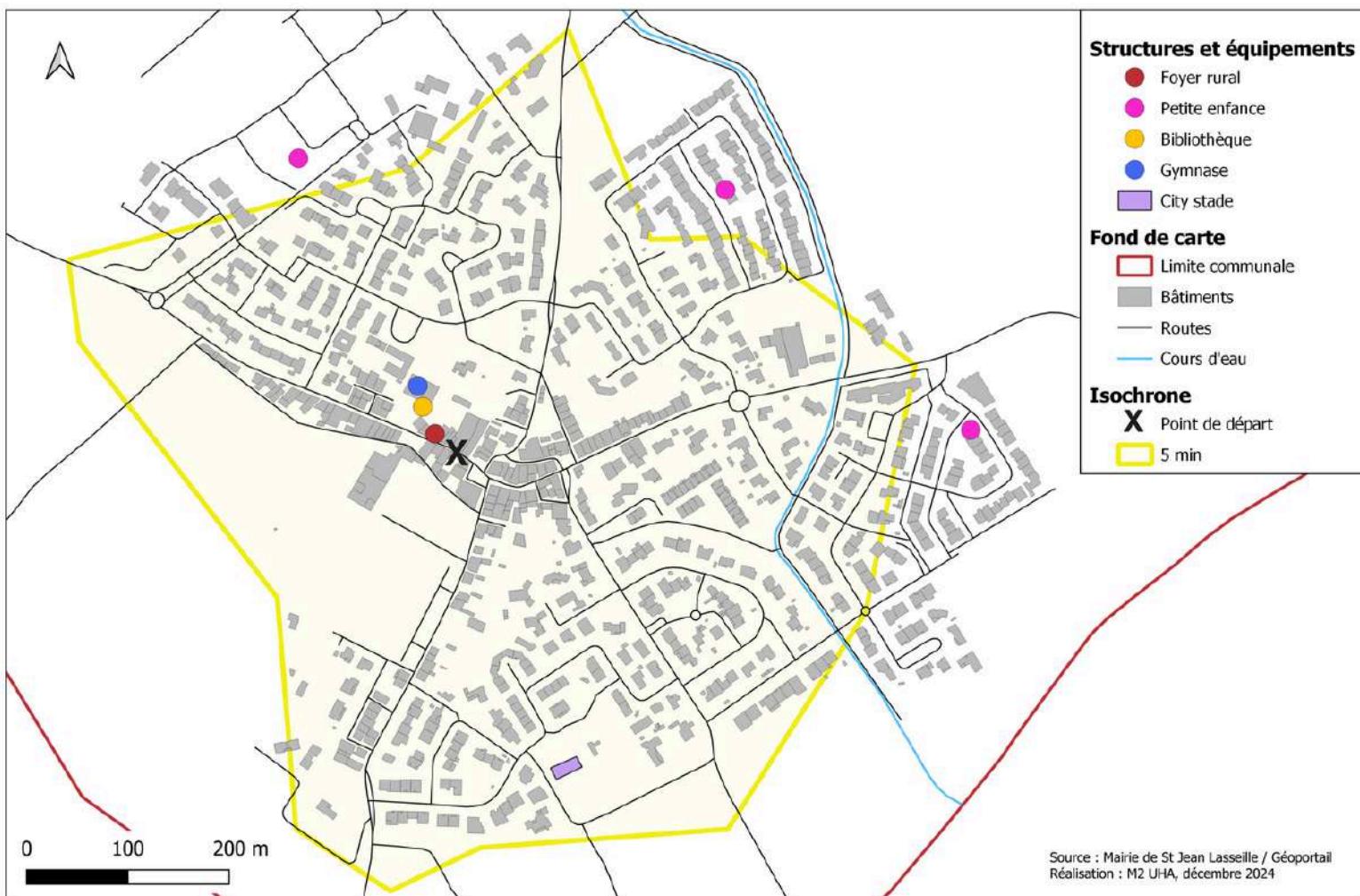
Le Point Info Jeunes (PIJ) situé à Thuir accueille les jeunes de 12 à 17 ans dans un espace en accès libre ouvert 6j / 7.

Des activités et des sorties sont également proposées pendant les périodes de vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 14 ans et de 14 à 17 ans.

L'espace jeune propose un espace de jeux (baby-foot, billard, jeux de société, consoles ...) ouvert l'après midi.

Sport

La commune dispose de deux équipements sportifs : un **City Stade** plutôt destiné aux ados et un **gymnase Jean Peytavi**. Ces infrastructures intergénérationnelles sont conçues pour accueillir une grande variété d'activités sportives, répondant ainsi aux besoins de tous les publics.



La commune de Saint Jean Lasseille compte trois structures d'accueil pour la petite enfance sur son territoire. Les deux maisons d'assistantes maternelles et la micro-crèche permettent à la commune d'avoir une capacité d'accueil de 28 places. Les structures ceinturent le village (représentées en rose sur la carte) ce qui permet aux parents habitant le village de conduire facilement leur bébé dans ces dernières.

Dans le centre du village on retrouve des équipements diversifiés. On y trouve notamment une structure culturelle qui est la bibliothèque municipale, une structure d'éducation citoyenne qui est le foyer rural ainsi qu'un gymnase. Le regroupement de ces structures en cœur de village permet un accès à la quasi-totalité des habitants à ces dernières en moins de 5 minutes à pied. Seul le citystade se trouve plus à l'écart, au niveau de l'entrée sud de Saint Jean Lasseille.



Equipements et services en faveur de l'enfance

Superficie : 29,4 km²

Population 2007 : 3 683 habitants

Population 2021 : 3 680 habitants

Taux d'évolution : -0,08 %

Nombre d'enfants 2007 : 621 enfants (0 - 19 ans)

Nombre d'enfants 2021 : 461 enfants (0 - 19 ans)

Taux d'évolution : -25,76 %

Part des enfants dans la population totale 2007 : 16,86 %

Part des enfants dans la population totale 2021 : 12,52 %

Taux d'évolution : - 4,34 %



Petite enfance

L'offre de services pour la petite enfance demeure limitée sur le territoire. On compte **deux crèches**. La première dispose d'une capacité d'accueil de 22 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. La seconde peut accueillir 20 enfants, avec une tranche d'âge élargie de 2 mois et demi à 6 ans.

Par ailleurs, **une maison d'assistantes maternels** (MAM) propose 7 places, offrant une alternative complémentaire pour l'accueil des jeunes enfants.

Jeunesse

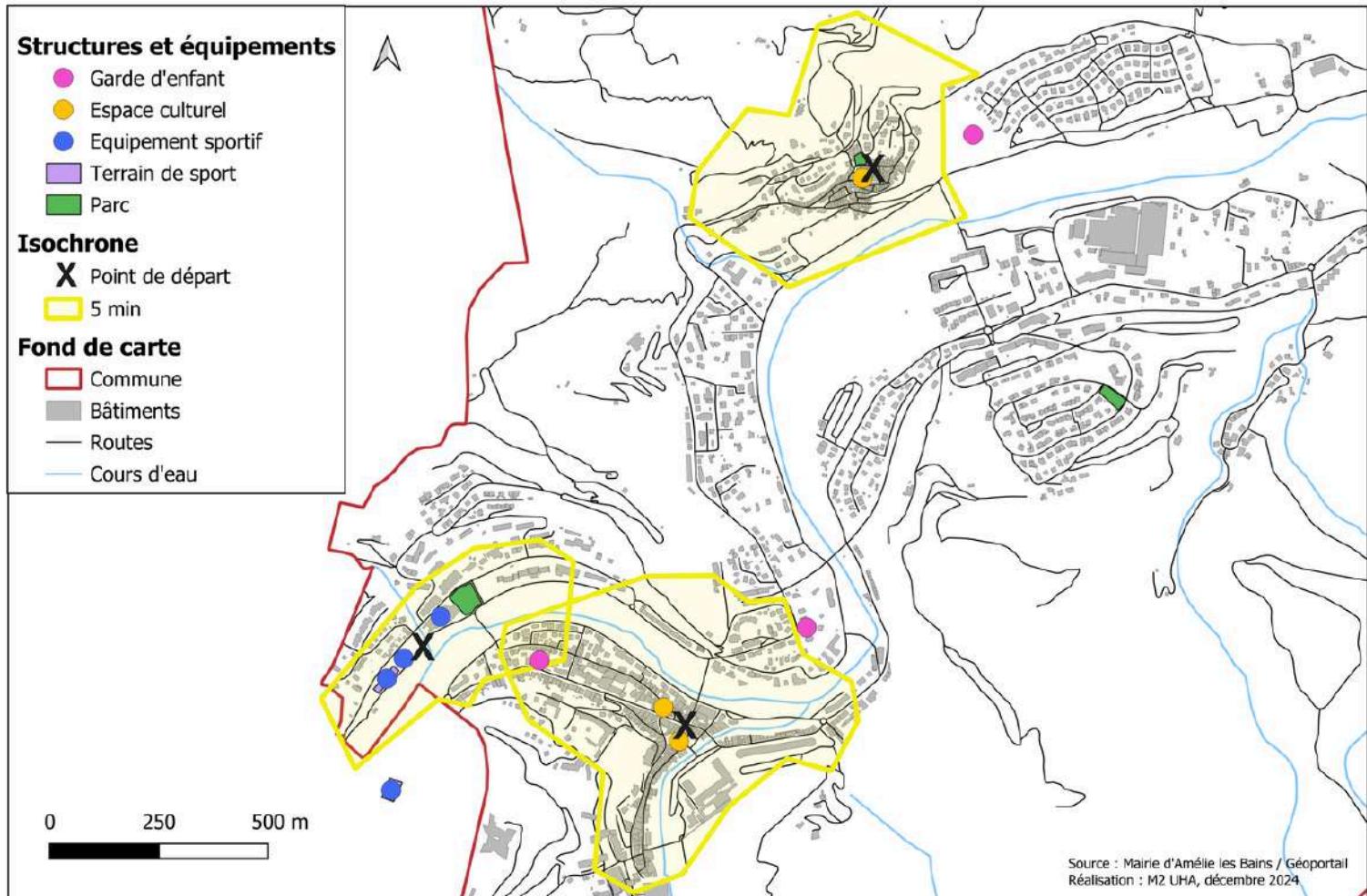
Les jeunes bénéficient d'un **accueil de loisirs adolescent** ouvert tous les mercredi et samedis après-midi durant les périodes scolaires et ouvert durant les vacances scolaires.

Culture

En termes de culture, les enfants peuvent se rendre à **la médiathèque HERVÉ BAZIN**, faisant également office de **cyberbase**. **Un cinéma** ouvert le mercredi, jeudi, vendredi, et le samedi. Mais aussi **un musée numérique et un musée d'art**.

Sport

La commune dispose d'un **city-stade** ainsi que d'un **complexe sportif** comprenant une **piscine municipale** (Jean Jacques Caillis), accessible d'avril à octobre, deux **terrain de tennis** municipal et un **gymnase** ouvert toute l'année.



La commune d'Amélie les Bains Palalda se localise en zone montagneuse, ce qui rend plus difficile l'accès aux différentes structures avec des temps de parcours plus longs.

Cependant, on constate que les structures sont assez bien réparties afin de toucher un maximum d'habitants.

Trois structures d'accueil pour la petite enfance sont présentes sur le territoire. Ces deux crèches et la maison d'assistantes maternelles ont une capacité totale de 49 places permettant ainsi d'accueillir un grand nombre de jeunes enfants. Ces structures sont réparties sur l'ensemble de la commune, desservant ainsi les deux centres urbains.

Concernant les structures sportives proposées sur la commune, elles sont regroupées en un même lieu, à l'entrée Ouest de la commune. Cette localisation ne permet pas d'avoir une aire d'attractivité très importante comme on peut le constater sur la carte ci-dessus (avec un temps de parcours de 5 min à pied). En revanche, le fait que les équipements soient centralisés est un atout puisqu'une fois sur place il est possible d'accéder au city-stade, au complexe sportif comprenant la piscine municipale, aux terrains de tennis et au gymnase.

Au sud du village, proche de la mairie, des espaces culturels sont regroupés : une médiathèque, deux musées et un cinéma.

Equipements et services en faveur de l'enfance

Superficie : 37,86 km²

Population 2007 : 7 620 habitants

Population 2021 : 7 648 habitants

Taux d'évolution : 0,37 %

Nombre d'enfant 2007 : 1 443 enfants (0 - 19 ans)

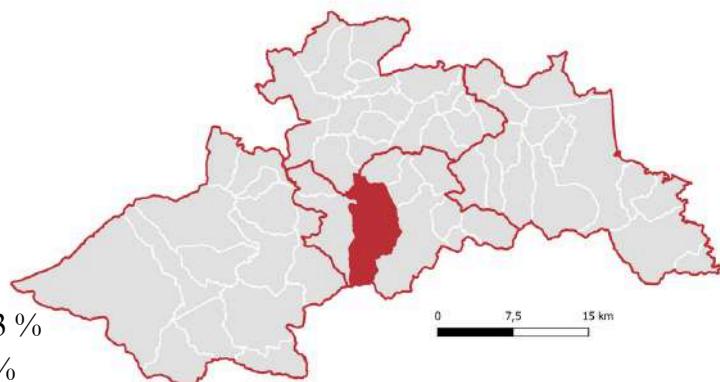
Nombre d'enfant 2021 : 1 453 enfants (0 - 19 ans)

Taux d'évolution : 0,69 %

Part des enfants dans la population totale 2007 : 18,93 %

Part des enfants dans la population totale 2021 : 18,99 %

Taux d'évolution : 0,06 %



Petite enfance

Le Relais petite enfance répond aux besoins d'informations et d'accompagnement pour toute la population concernée par la petite enfance. Il propose des animations collectives, des ateliers d'éveil ou encore des réunions à thème.

Le relais est itinérant se rendant sur 10 communes du Vallespir. Il intervient à la maison petit enfance lorsqu'il est à Céret.

Jeunesse

Le Point Info Jeunes (PIJ) est un lieu ressources pour les 13 - 30 ans qui leur garant un accès gratuit à diverses ressources :

- un espace informatique
- rendez vous avec des informateurs Jeunesse

Culture

La médiathèque Ludovi Massé ouverte du mardi au samedi propose tout au long de l'année des animations et des spectacles pour les enfants telque "les bébés lecteurs" des lectures de contes pour enfants.

On trouve deux musées dans la commune :

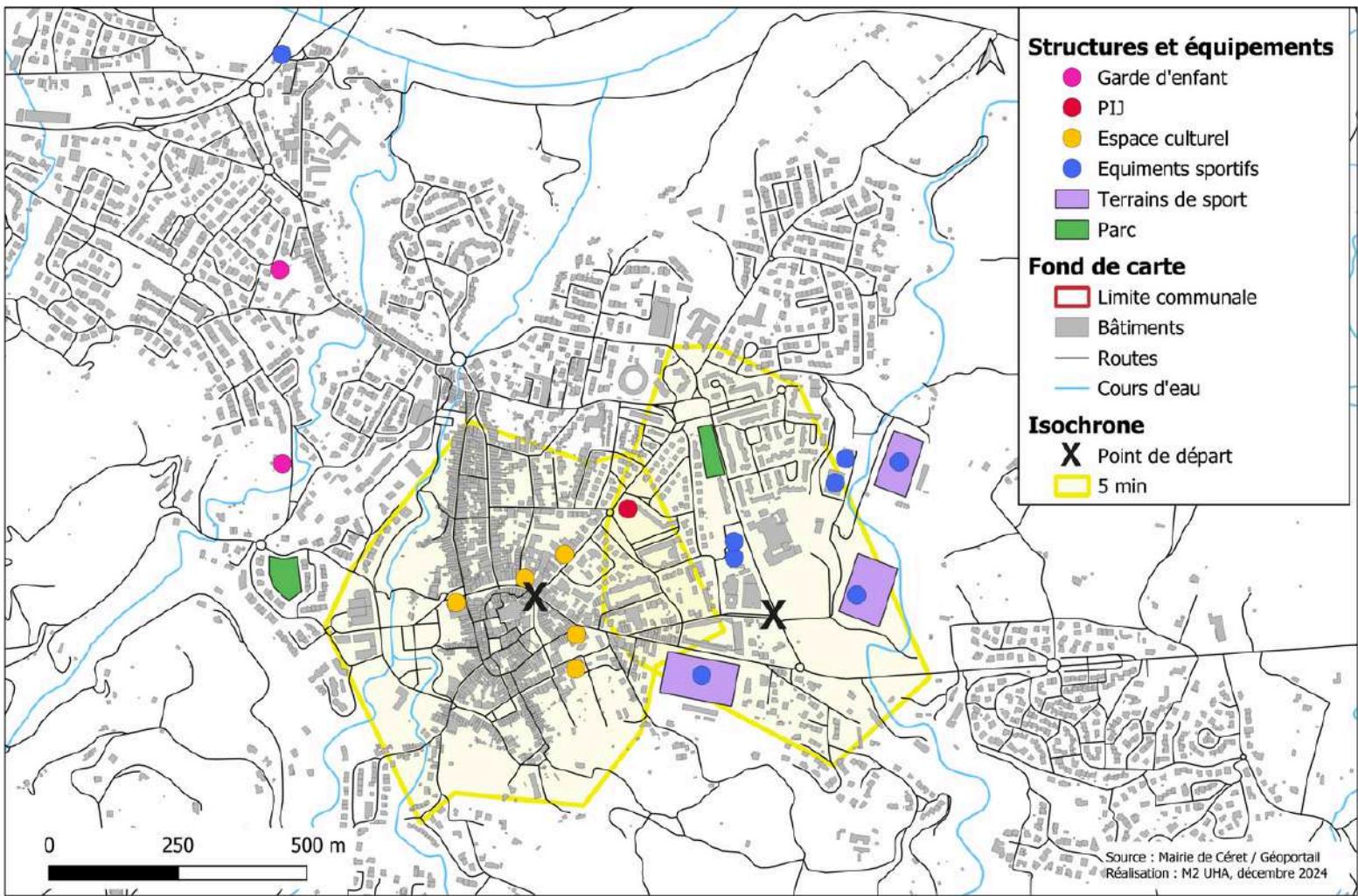
Le musée d'art moderne gratuit pour les moins de 18 ans.

Le musée de la musique gratuit pour les moins de 7 ans et avec un tarif préférentiel pour les jeunes.

Un cinéma (le Ceredan) est également présent dans la commune.

Sport

La commune dispose de **nombreux équipements sportifs** permettant aux habitants de pratiquer une grande diversité d'activités sportives dans les domaines de l'athlétisme, des sports d'équipe ou encore des arts martiaux.



La commune de Céret compte deux structures d'accueil pour la petite enfance : un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et une maison d'assistantes maternelles. Ces structures ont une capacité d'accueil totale de 32 places. Elles se localisent principalement à l'ouest de la ville (représentées en rose sur la carte).

Concernant les structures sportives proposées sur la commune, elles sont regroupées à proximité du centre bourg, au sud-est, ce qui facilite leur accès mais leur permet également d'avoir une aire d'attractivité assez importante si l'on se base sur un temps de parcours de cinq minutes à pied. De plus, le fait que les structures soient regroupées au même endroit apporte un confort pour les utilisateurs et les parents qui emmènent leurs enfants à leur club de sport leur évitant de devoir aller à plusieurs endroits. Il y a une grande diversité des équipements sportifs puisque l'on retrouve notamment plusieurs stades (football, rugby, athlétisme), une piscine, des terrains de tennis, ainsi que des salles plus spécialisées comme un dojo.

Céret propose également une diversité de lieux culturels comme une médiathèque, des musées ou encore un cinéma.

Un PIJ se trouve à proximité du centre-bourg ce qui facilite l'accès pour les jeunes.

Deux parcs pour enfants sont présents sur la commune avec des structures de jeux pour enfants permettant aux plus jeunes de pouvoir profiter d'espaces de jeux mais également aux adolescents de se retrouver en extérieur.

Nous avons choisi d'établir des profils pour chaque commune incluse dans notre étude de cas afin d'évaluer dans quelle mesure elles sont accueillantes pour les enfants. Cette démarche repose sur l'analyse préliminaire que nous avons réalisée dans le cadre de notre diagnostic. À partir de cette analyse, nous avons élaboré une série de questions structurées autour de critères clés, avec une grille de réponse allant de 0 à 3.

Les critères que nous avons retenus pour la création de ces profils sont les suivants :

Tableau 1 : Critères pour la réalisation des profils

Des équipements pour toutes les tranches d'âge ?	<ul style="list-style-type: none"> • 0 - 6 ans • 6 - 12 ans • 12 - 18 ans
Des équipements accessibles ?	<ul style="list-style-type: none"> • degré de dispersion • temps de parcours à pied • stationnement
A quels besoins répondent les équipements ?	<ul style="list-style-type: none"> • culture • sport • éducation citoyenne • petite enfance • détente / loisir

Pour chaque critère, un barème a été établi afin de qualifier l'intensité de l'offre sur chaque commune. Ce barème est réparti de la manière suivante :

0 : absence

1 : peu présents

2 : moyennement présents

3 : très présents

Concernant le critère numéro 3, afin d'établir un barème plus objectif et de ne pas se limiter uniquement au nombre d'équipements ou de structures, nous avons décidé de comparer ces données au nombre d'enfants présents dans chacune des communes étudiées. Ainsi, nous avons choisi de considérer le nombre de structures consacrées à la culture et à l'éducation citoyenne en rapport avec le nombre d'enfants dans chaque commune, ainsi que le nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans dans les structures de la petite enfance. Pour les structures dédiées au sport, nous avons choisi de laisser cette donnée en valeur absolue.

À partir de ces critères et du barème, nous avons évalué chaque commune en fonction de ses caractéristiques. Cela nous a permis de dresser des profils reflétant les atouts et les lacunes de chaque territoire en matière d'accueil des enfants.

Tableau 2 : Tableau d'évaluation des équipements de nos communes d'étude

		Culture	Sport	Petite enfance	Education citoyenne	Nombre total d'enfant	Nombre d'enfant de moins de 3 ans
Fourques	Valeur absolue	1	4	25 places	2	324	14
	Valeur relative	/	81 enf/s	0,6 enf/pl	162 enf/s		
	Score	3	3	3	2		
Saint-Jean-Lasseille	Valeur absolue	1	2	28 places	1	484	57
	Valeur relative	/	484 enf/s	2 enf/pl	484 enf/s		
	Score	2	1	2	1		
Amélie-les-Bains-Palalda	Valeur absolue	3	4	49 places	0	461	62
	Valeur relative	/	115 enf/s	1,3 enf/pl	0		
	Score	3	3	3	0		
Céret	Valeur absolue	5	8	32 places	1	1453	175
	Valeur relative	/	182 enf/s	5,5 enf/pl	1453 enf/s		
	Score	3	3	1	1		

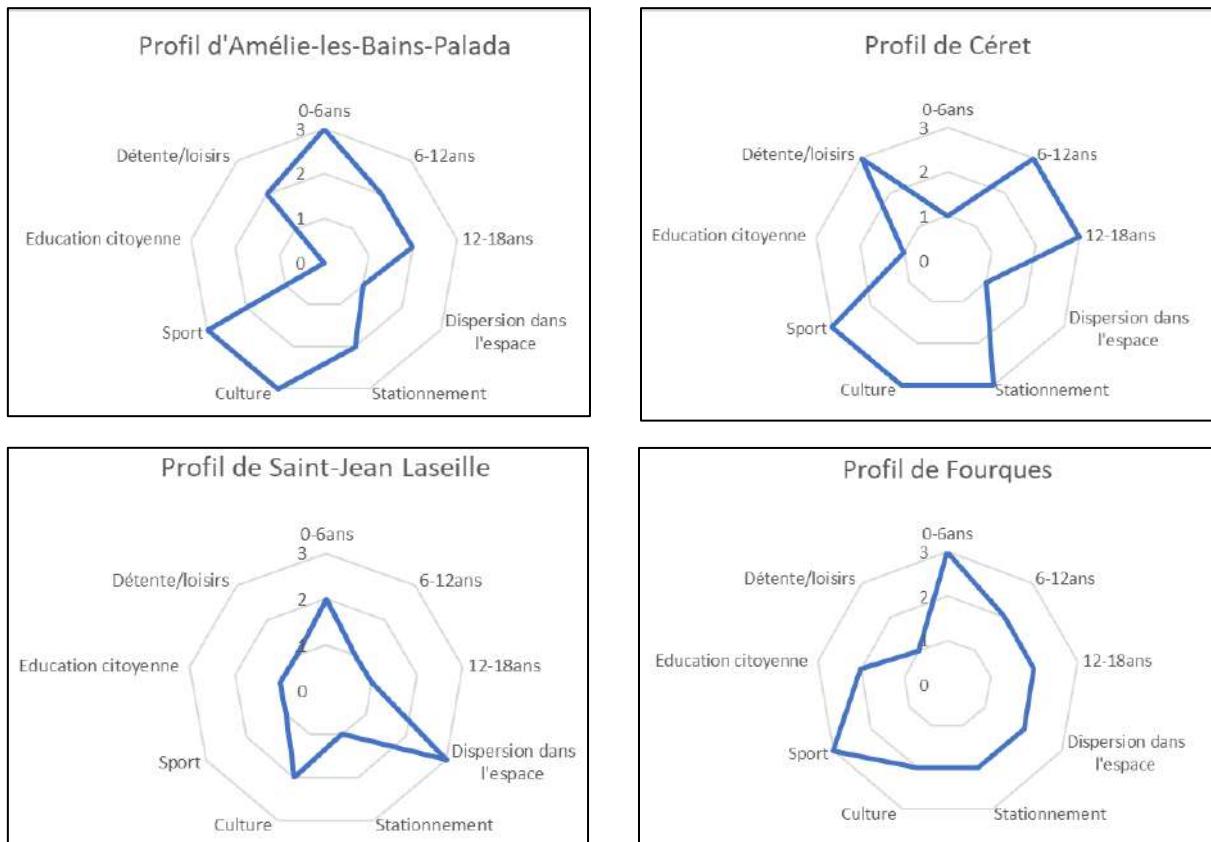


Figure 2 : Les profils de nos communes d'étude

L’analyse des profils des communes révèle des différences significatives en matière d’accueil et d’équipements pour les enfants. Chaque territoire présente des spécificités qui reflètent ses priorités et ses lacunes.

Certaines communes, comme Céret et Amélie-les-Bains-Palalda ou Fourques se distinguent par une offre plus diversifiée, notamment pour les structures sportives et culturelles. D’autres, comme Saint-Jean-Lasseille, montre des faiblesses, notamment dans les domaines de détente et de loisirs avec des équipements très dispersés dans la commune.

De manière générale, les infrastructures de détente et de cultures sont présentes, mais les équipements consacrés à l’éducation citoyenne restent sous-représentés. L’accessibilité des équipements, en termes de dispersion et de temps de parcours, semble également nécessiter une analyse approfondie pour garantir un meilleur équilibre territorial.

Ces profils soulignent donc des inégalités entre les communes, avec des pistes d’amélioration ciblées pour renforcer l’attractivité et l’accueil pour les enfants dans les territoires étudiés.

5. Politiques et actions publiques pour la jeunesse

5.1. Les dispositifs de politiques publiques

De nombreuses politiques publiques sont mises en œuvre à différents niveaux pour soutenir les enfants et améliorer leur quotidien. À l'échelle européenne, bien que l'Union européenne ne dispose pas d'une compétence directe en matière de jeunesse, un domaine relevant principalement des États membres, elle joue un rôle essentiel de soutien. En facilitant la mobilité des jeunes et en élargissant leurs opportunités à travers des actions communes, elle contribue à créer un espace européen inclusif et dynamique pour les jeunes générations.

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse repose sur trois grands piliers : mobiliser, connecter et autonomiser.⁷ Ces principes directeurs visent à encourager l'engagement actif des jeunes dans la société, à renforcer les liens entre eux, et à leur donner les moyens de devenir des citoyens responsables et acteurs du changement. Pour concrétiser ces ambitions, l'Union a lancé plusieurs initiatives innovantes, parmi lesquelles figure le programme Erasmus+. Ce programme emblématique incarne les valeurs de coopération et d'ouverture prônées par l'Europe. En encourageant la mobilité individuelle, Erasmus+ permet aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences, de découvrir d'autres cultures et de tisser des liens avec leurs pairs à travers le continent et au-delà. Les échanges interculturels ainsi promus ne se limitent pas aux seuls pays membres, mais s'étendent également aux partenaires internationaux, consolidant ainsi le rôle de l'Europe en tant que plateforme d'échange et d'apprentissage global.

Au niveau national, la politique en faveur de la jeunesse s'inscrit dans une démarche globale visant à accompagner les jeunes dans leur transition vers l'autonomie. Elle repose sur un ensemble de leviers stratégiques couvrant des domaines essentiels tels que l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, les loisirs, la mobilité et l'engagement citoyen. L'objectif fondamental de cette politique est de permettre aux jeunes de devenir pleinement acteurs de leur parcours de vie, tout en s'attaquant aux inégalités, qu'elles soient d'ordre social ou territorial, afin de garantir des opportunités équitables à l'ensemble de cette population.⁸

⁷ Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, https://youth.europa.eu/strategy_fr
Fiche thématique sur la jeunesse du parlement européen,
<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/141/la-jeunesse>

⁸ Le cadre politique de jeunesse du Ministère des sports, de la jeunesse et des associations,
<https://www.jeunes.gouv.fr/le-cadre-des-politiques-de-jeunesse-433>

Cette approche, résolument transversale, implique une mobilisation coordonnée de nombreux ministères et de divers échelons de l'action publique. Elle s'articule autour de cinq axes prioritaires :

- Favoriser le développement personnel des jeunes, tout en encourageant leur engagement citoyen et leur mobilité, tant au niveau national qu'international
- Garantir un accès renforcé à l'éducation, à l'orientation et à des parcours de formation adaptés
- Promouvoir l'emploi des jeunes et leur insertion professionnelle dans un marché du travail parfois complexe et évolutif
- Lutter contre les inégalités dans les parcours d'accès à l'autonomie, en tenant compte des disparités territoriales et sociales
- Améliorer les conditions de vie des jeunes, qu'il s'agisse de leur logement, de leur santé ou de leur accès à des activités éducatives, culturelles et sportives

Les collectivités territoriales, telles que les régions, les départements, les communes et les intercommunalités, jouent un rôle central dans la déclinaison de cette politique au plus près des besoins locaux. Elles développent des initiatives complémentaires à celles de l'État, en s'appuyant sur une connaissance fine des réalités territoriales et des attentes des jeunes.⁹

Enfin, la mise en œuvre de cette politique repose sur une pluralité de dispositifs et de partenariats impliquant une large variété d'acteurs publics, parapublics et associatifs. Cette diversité d'intervenants permet d'adopter une approche souple et adaptée, capable de répondre aux enjeux spécifiques des jeunes tout en tenant compte des particularités des territoires où ils évoluent. Ainsi, cette politique se présente comme un levier essentiel pour accompagner les jeunes dans la construction de leur avenir et dans leur intégration active à la société.

Cette stratégie se définit à travers plusieurs actions, parmi lesquelles on retrouve la création du Pass Culture. Ce dispositif a été mis en place en février 2019 en ayant pour but de favoriser l'accès des jeunes à la culture en leur offrant un crédit financier utilisable pour découvrir et consommer des biens et activités culturelles. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 15 à 18 ans. Pour les adolescents de 15 à 17 ans, un crédit annuel progressif est octroyé, allant de 20 à 60

⁹ Synthèse « La jeunesse dans les politiques des conseils départementaux » de l'INJEP du 29/06/2022, <https://injep.fr/publication/la-jeunesse-dans-les-politiques-des-conseils-departementaux/>

euros selon l'âge, destiné principalement à des offres locales ou numériques. À partir de 18 ans, les bénéficiaires reçoivent un crédit unique de 500 euros valable pendant deux ans, permettant des usages variés.

Ce crédit peut être utilisé pour des sorties culturelles telles que des séances de cinéma, des concerts, des spectacles de théâtre ou encore des visites de musées et d'expositions. Il permet également l'achat de biens culturels comme des livres, des vinyles ou des instruments de musique, ainsi que l'accès à des abonnements numériques dans les domaines de la musique, du streaming ou de la presse. De plus, les jeunes peuvent s'en servir pour financer des activités d'apprentissage artistiques ou participer à des événements organisés par des structures locales, comme des associations ou des collectivités.

Le Pass Culture représente une opportunité pour les territoires. Il favorise l'égalité d'accès à la culture, en particulier pour les jeunes vivant dans des zones éloignées ou en situation de précarité. Par ailleurs, il constitue un soutien au tissu culturel local, en dynamisant les structures de proximité comme les médiathèques, les associations et les petits équipements culturels. Ce dispositif valorise également la diversité culturelle en encourageant les jeunes à découvrir des offres variées, parfois méconnues.

À l'échelle régionale, les politiques publiques pour la jeunesse jouent un rôle essentiel en complément des initiatives nationales. Elles visent à répondre aux besoins spécifiques des jeunes sur le territoire, en prenant en compte les réalités socio-économiques et culturelles de chaque région. Ces politiques s'articulent autour de plusieurs axes majeurs, notamment l'éducation, la formation, l'emploi, la culture, la mobilité et l'engagement citoyen.

En matière d'éducation et de formation, les régions soutiennent les lycées, les centres de formation des apprentis (CFA) et les dispositifs favorisant l'accès à l'apprentissage. Elles financent également des programmes d'accompagnement scolaire et de lutte contre le décrochage. Pour l'emploi, les régions jouent un rôle clé dans l'orientation et la qualification des jeunes en développant des dispositifs comme les missions locales et en mettant en place des plans régionaux pour l'insertion professionnelle, souvent en partenariat avec les entreprises locales.

Dans le domaine de la culture et des loisirs, les régions promeuvent l'accès des jeunes aux pratiques culturelles à travers des événements, des festivals ou des aides financières comme des pass culturels régionaux. Elles encouragent également la mobilité des jeunes, grâce à des aides financières.

En Occitanie on retrouve le Plan Jeunesse, une initiative visant à soutenir les jeunes de 15 à 29 ans en Occitanie, en leur offrant des opportunités et des ressources pour réussir leur transition vers l'âge adulte. Ce plan inclut des actions dans plusieurs domaines clés :

- Emploi et formation : favoriser l'accès à des formations qualifiantes, des stages et des emplois, notamment à travers des dispositifs d'apprentissage et de professionnalisation pour préparer les jeunes au marché du travail.
- Santé et bien-être : promouvoir des programmes de prévention en santé, offrir un meilleur accès aux soins pour les jeunes et encourager un mode de vie sain.
- Logement : aider les jeunes à trouver un logement adapté à leurs besoins et à leur budget, avec des aides spécifiques pour faciliter leur autonomie résidentielle.
- Engagement citoyen : encourager la participation des jeunes dans la vie publique et associative par des projets de bénévolat et de citoyenneté active.
- Mobilité : faciliter la mobilité régionale, nationale et internationale, notamment avec des aides pour financer le transport et des bourses pour les projets de mobilité éducative ou professionnelle.

Ces initiatives montrent la diversité des politiques en faveur de la jeunesse, déployées à différents niveaux pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes. À présent, il convient d'analyser les politiques publiques à l'échelle départementale et intercommunale, qui traduisent ces grands principes en actions concrètes adaptées aux réalités locales.

5.2. Des actions locales en faveur de la jeunesse

5.2.1. A l'échelle départementale

Après avoir analysé les politiques publiques mises en place aux échelles européenne, nationale et régionale, il est également essentiel d'examiner celles déployées à des niveaux plus locaux. En effet, le département et les intercommunalités jouent un rôle central dans la mise en œuvre d'actions adaptées aux réalités du territoire. À travers divers dispositifs, ils interviennent dans de nombreux domaines tels que la jeunesse, l'éducation, le sport, la mobilité ou encore l'aménagement, afin de répondre aux besoins spécifiques des habitants et de favoriser un développement équilibré et durable du territoire.

Le Département des Pyrénées-Orientales a mis en place de nombreuses initiatives en faveur de la jeunesse et de l'enfance afin de favoriser leur engagement citoyen, leur accès dans différents domaines comme la culture, le sport ou encore la mobilité.

Dans le domaine du sport, le département soutient le développement de la pratique sportive en milieu rural à travers un dispositif nommé « Mobil Sport », une salle de sport itinérante équipée d'un large éventail de matériel sportif et encadrée par un éducateur spécialisé en APA (Activités Physiques Adaptées).¹⁰ Ce dispositif vise à pallier le manque d'équipements et d'encadrement dans les zones rurales, et une seconde unité est en cours d'acquisition pour renforcer cette offre en 2024-2025. Par ailleurs, un règlement de subvention « Sport » a été mis en place et comprend plusieurs programmes : des aides au fonctionnement et à l'investissement pour les Comités sportifs, un soutien financier aux clubs et associations pour l'organisation de compétitions et événements, ainsi qu'un accompagnement des sportifs de haut niveau.

Concernant la jeunesse, le Département soutient financièrement les Projets d'Initiative Jeunes (PIJ) et les Projets Jeunes (PJ) à travers des appels à projets thématiques lancés chaque année. Un accompagnement est également prévu pour les Fédérations d'Éducation Populaire, qui développent des actions en direction des jeunes et de leurs familles sur l'ensemble du territoire. L'Assemblée Départementale des Collégiens, créée en 2019 en partenariat avec l'Éducation Nationale, est une instance de participation citoyenne permettant aux collégiens d'élaborer des projets concrets en lien avec les préoccupations des jeunes du territoire. Cette assemblée, renouvelée tous les deux ans, est composée de 62 jeunes élus issus des 31 collèges publics du département.¹¹

Le Département accompagne également les collèges dans la mise en œuvre de projets pédagogiques autour de cinq axes majeurs : citoyenneté, éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement et au développement durable, découverte des métiers et ouverture vers le monde professionnel, ainsi que le sport scolaire. Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, le Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturelle (PDEAC) permet aux enseignants des collèges publics d'inscrire leurs classes à des parcours artistiques et culturels. Ce programme comprend des interventions d'artistes sur l'année scolaire et l'accès à

¹⁰ D'après l'entretien avec Karine Le Gal (Cheffe du service projets, innovation et mobilité)

¹¹ Idem

des spectacles, offrant ainsi une ouverture culturelle aux élèves. Le Département apporte également un soutien financier aux associations et Fédérations d'Éducation Populaire qui portent des projets éducatifs et culturels.

Dans le domaine des mobilités, afin de garantir un accès équitable à l'éducation, le Département prend en charge les frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, après validation de leur dossier par la MDPH. Chaque année, près de 500 élèves bénéficient de cette aide, assurant la continuité de leur parcours scolaire. Un dispositif spécifique de transport pour les sorties scolaires est également mis en place. Il permet aux collèges publics et aux écoles primaires, sous certaines conditions, d'accéder à un forfait couvrant les déplacements vers 36 sites naturels, culturels et patrimoniaux du département. Cette initiative vise à garantir aux élèves, notamment ceux des zones rurales isolées, un accès aux ressources éducatives du territoire.

Enfin, le Département assure l'entretien, la modernisation et la sécurisation des collèges publics à travers la gestion des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI). Il prend en charge la construction, la rénovation et l'extension des établissements scolaires, tout en intégrant une réflexion sur la performance énergétique des bâtiments.

Au niveau intercommunal, nous avons choisi de faire un focus sur les communautés de communes du Vallespir (CCV) et des Aspres. Nous allons, dans un premier temps, nous concentrer sur les politiques mises en place dans chaque communauté de communes pour ensuite établir un tableau récapitulatif des actions mises en place dans chaque communauté de communes.

5.2.2. A l'échelle de l'intercommunalité du Vallespir

Dans le cadre de son développement territorial, la Communauté de Communes du Vallespir (CCV) a progressivement intégré la compétence "Enfance et Jeunesse" : en 2015 pour la petite enfance, puis en 2017 pour l'enfance et la jeunesse. Afin de structurer cette démarche, un Projet Éducatif Territorial (PEDT) a été élaboré, couvrant une période de deux ans.

La CCV met en œuvre un ensemble de structures adaptées aux différents âges, répondant aux besoins des familles. Pour la petite enfance, des établissements d'accueil pour jeunes enfants et un Relais d'Assistants Maternels accueillent les enfants de 2 ½ mois à 3 ans. Pour l'enfance, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont organisés en deux sections : une section maternelle pour les enfants de 2 ans et demi à 6 ans et une section primaire pour les enfants de 6 à 12 ans. Pour la jeunesse, des Accueils de Loisirs Intercommunaux et Associatifs et des Points d'Information Jeunesse (PIJ) accueillent les jeunes de 11 à 17 ans pour les ALSH et de 16 à 30 ans pour les PIJ.

Le Projet Éducatif Territorial détaille également l'organisation des temps périscolaires pour chaque commune, précisant les modes de gestion des structures comme les écoles et les ALSH, ainsi que les horaires et les jours d'accueil. Cette organisation vise à harmoniser les pratiques à l'échelle intercommunale et à répondre de manière optimale aux besoins des familles.¹²

Le projet éducatif poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit d'encourager la socialisation et la sensibilisation à la citoyenneté, de promouvoir l'autonomie et la responsabilisation des jeunes, ainsi que de favoriser leur bien-être par l'expression, la création et la découverte. Il met également l'accent sur la santé, la sécurité, la prévention et l'accompagnement des jeunes en difficulté, afin de garantir un environnement éducatif sûr et enrichissant.

Pour renforcer la cohérence territoriale, la CCV a recruté un service civique chargé de réaliser un diagnostic du territoire. Ce travail permet d'adapter les horaires, les tarifications et les ouvertures des structures aux besoins des familles, tout en améliorant la coordination des services.

Enfin, le succès de ce projet repose sur une collaboration étroite avec des partenaires techniques et financiers. Cette approche garantit une mise en œuvre efficace et une continuité dans les services éducatifs proposés. En intégrant ces actions dans une démarche globale, la CCV affirme sa volonté de contribuer positivement au développement des jeunes et au bien-être des familles sur son territoire.

En complément du Projet Éducatif Territorial, la Communauté de Communes du Vallespir (CCV) déploie diverses actions pour enrichir l'offre éducative et favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes.

¹² Site de la communauté de communes du Vallespir

La crèche de Céret bénéficie de programmes spécifiques d'actions culturelles et sportives, permettant aux tout-petits de s'initier à des activités variées tout en développant leurs compétences motrices et sociales. Des parcs de jeux et d'éveil sont également mis à disposition, offrant un espace adapté aux besoins de découverte et de développement des jeunes enfants.

Des séjours thématiques sont organisés par la CCV, permettant aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences enrichissantes en dehors de leur cadre quotidien. Ces séjours favorisent l'autonomie, la socialisation et la découverte de nouveaux environnements.

La Communauté de Communes a également mis en place un questionnaire destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Cet outil leur permet d'exprimer leur avis, de partager leurs idées ou de poser des questions sur les loisirs proposés sur le territoire. Ce dispositif vise à mieux comprendre les attentes des jeunes et à intégrer leurs envies dans l'élaboration des offres de loisirs.



Figure 3 : Questionnaire loisir du PIJ intercommunal de la communauté de communes du Vallespir
Source : PIJ intercommunal de la CCV

Enfin, la CCV propose des outils pédagogiques innovants pour soutenir les familles et les professionnels. Une vidéothèque ainsi qu'une valise pédagogique sont accessibles sur le site de la Communauté de Communes. Ces ressources offrent un éventail de supports éducatifs destinés à stimuler l'apprentissage et la créativité des enfants tout en renforçant le lien entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

Grâce à ces initiatives, la CCV poursuit son engagement en faveur du bien-être et du développement global des jeunes du territoire.

Tableau 3 : Actions menées dans la CCV en faveur des enfants et des jeunes

Action	Catégorie d'âge	Description
Vidéothèque et Valise pédagogique (sur le site de la CC)	0 à 3 ans	Vidéos ludiques à reproduire avec son enfant
Accueil de loisir périscolaire (ALP)	3 à 6 ans	Garde et activités de loisir éducatif avant, après l'école et à midi
Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (AEJ)	2 mois et demi à 4 ans	Accueil de la petite enfance
Relais Petite enfance	Familles, jeunes enfants, assistantes maternelles	Point ressource de renseignement
Séjours organisés par la CC	11 à 17 ans	Organisation de séjours (courts, vacances, accessoires, à la nuitée)
Action passerelles		Favorise la continuité éducative entre les structures d'accueil
Accueil de loisir maternel	2 ans 1/2 à 14 ans scolarisés	Accueil des enfants et activités éducatives et de loisir
Parc de jeux / éveil	Tout âge	Parc en plein air avec équipements
Accueil ADO	11 à 17 ans	Structure éducative de loisir (sport, culture, cinéma, bowling, arts)

Infos Jeunes	13 à 30 ans	Lieu de ressource et d'accompagnement
--------------	-------------	---------------------------------------

5.2.3. A l'échelle de l'intercommunalité des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres met en œuvre une série d'actions concrètes pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire. Pour la petite enfance, la crèche multi-accueil propose un cadre adapté aux enfants de 2 mois à 3 ans et demi et repose sur un projet pédagogique conçu par des professionnels. Ce projet prend en compte les besoins de sécurité affective, d'autonomie et de socialisation des tout-petits, tout en encourageant leur éveil et leur développement global.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents offre un espace convivial et gratuit où les enfants de moins de 6 ans et leurs parents peuvent se retrouver pour échanger et partager des moments de qualité. Les espaces aménagés permettent à chacun de trouver sa place, qu'il s'agisse de découvrir des jeux d'imitation, de participer à des activités motrices ou simplement de profiter d'un moment de détente. En complément, le Relais Petite Enfance apporte un soutien aux familles et aux assistantes maternelles, avec des informations sur les modes d'accueil, des ateliers pour les enfants et un accompagnement administratif.

Pour les enfants de 3 à 10 ans, des accueils de loisirs répartis sur plusieurs communes proposent des activités adaptées aux différents âges et besoins. Ces structures, gérées en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Afin d'organiser ces accueils de loisirs dans une démarche éducative de qualité, la communauté de communes a choisi de travailler sur la rédaction d'un projet éducatif co-construit avec la Ligue de l'Enseignement 66. Ce projet éducatif permet de définir un cadre et des orientations pédagogiques pour garantir une prise en charge respectueuse des besoins des enfants. L'équipe pédagogique, s'appuyant sur ce document, construit ensuite le projet pédagogique spécifique à chaque accueil.

L'ensemble du service enfance jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres est labellisé "Plan mercredi", un dispositif soutenu par l'État et les Caf. Ce plan permet de mettre en place un cadre de confiance entre les communes et les parents, afin de garantir à un grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. Il vise à faire du

mercredi un temps d'épanouissement et de réussite pour les enfants, en cohérence avec leurs apprentissages scolaires.

Les adolescents de 11 à 17 ans bénéficient également d'un accueil spécifique, avec des espaces dédiés où ils peuvent participer à des projets éducatifs et des activités qui encouragent leur autonomie et leur engagement citoyen.

Le Point Information Jeunesse, situé à la Maison du Citoyen de Thuir, accompagne les jeunes dès 11 ans dans diverses démarches, qu'il s'agisse d'orientation, de mobilité, de prévention ou encore de projets personnels. Ce service propose aussi des actions régulières dans les collèges du territoire et des ateliers thématiques pendant les vacances scolaires. Enfin, le Printemps des Familles, événement annuel en collaboration avec des partenaires locaux, permet de créer des temps d'échanges et de convivialité autour de thématiques liées à la parentalité.

En parallèle, des espaces de jeux et des équipements en plein air viennent compléter ces initiatives, offrant des lieux de détente et de loisirs pour les habitants de tout âge.

À travers ces actions, la Communauté de Communes des Aspres essaie de répondre aux besoins quotidiens des jeunes et de ses habitants, en cherchant à améliorer leur qualité de vie et à renforcer le lien social sur le territoire.¹³

Tableau 4 : Actions menées dans la CCA en faveur des enfants et des jeunes

Action	Catégorie d'âge	Description
Crèche multi-accueil	2 mois à 3 ans et demi	Avec un projet pédagogique
Lieu d'accueil enfant-parent (LAEP)	Parents et enfants	Lieu de dialogue pour accompagner la parentalité avec des espaces aménagés
Relais Petite Enfance	Enfants	Lieu d'accueil pour les enfants étant suivi par une assistante maternelle

¹³ D'après le site internet de la communauté de communes des Aspres

Accueil de loisir enfance	3 à 10 ans	Accueil avec des activités ludiques et éducatives encadrées
Accueil de loisir adolescent	11 à 17 ans	Accueil des adolescent
Point info jeune	11 à 25 ans	Maison du citoyen Pour accompagner et sensibiliser les jeunes dans tout type de démarche
Accueil de loisir périscolaire (ALP)	3 à 6 ans	Garde et activités de loisir éducatif avant, après l'école et à midi
Le printemps des familles	Tout âge	Rassemblement de parents et d'enfants pour discuter de projet de parentalité
Parc de jeux / éveil	Tout âge	Parc en plein air avec équipements

5.3. Le programme « Politique Jeunesse et Intercommunalités »

Le programme “Politique Jeunesse et Intercommunalités” est un programme à l’initiative de la Banque des territoires datant de juin 2020. La Banque des territoires est un acteur qui accompagne les territoires et leurs acteurs locaux en leur proposant des solutions adaptées aux enjeux du territoire avec par exemple, des financements en prêts ou encore des investissements. “Politique Jeunesse et Intercommunalités” accompagne donc des intercommunalités pour la création d’une stratégie Jeunesse sur leur territoire.¹⁴ La Banque des Territoires est une entité de la Caisse des Dépôts, créée en 2018 pour accompagner les collectivités, les entreprises publiques et les acteurs privés dans leurs projets de développement territorial. Elle propose des financements, des conseils et des investissements pour soutenir des projets liés au logement, aux infrastructures, à la transition écologique, à la revitalisation des territoires ou encore aux

¹⁴ D’après le dossier « Politique, jeunesse et intercommunalités » de la Banque des Territoires, https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-08/E_278%20WEB%20fiches%20Politique%20Jeunesse%20Intercommunale%20-%2040p.pdf

politiques liés à la jeunesse. Son objectif est de favoriser un aménagement équilibré et durable du territoire français.

La banque des territoires part du constat que la jeunesse souffre de plus en plus de la précarité et a du mal à s'insérer autant socialement que professionnellement. Cette situation est d'autant plus accrue en milieu rural avec des problématiques qui s'ajoutent comme la mobilité, l'accès aux activités culturelles et artistiques ou encore l'offre de formation. La Banque des territoires va donc accompagner 36 intercommunalités dans l'élaboration d'une stratégie jeunesse sur leur territoire. Pour ce faire, chaque communauté de communes va réaliser un autodiagnostic pour ensuite définir cette stratégie. Cet autodiagnostic est réalisé par les acteurs du territoire, comme les élus, les jeunes de la région et aussi tous les acteurs concernés de près ou de loin par la jeunesse (comme des professionnels de la santé, des animateurs de centre de loisirs ou encore des enseignants). L'autodiagnostic va permettre d'identifier les ressources et les potentiels du territoire, de repérer les personnes ou les groupes de personnes en difficultés et ainsi d'anticiper les enjeux et les risques d'aggravation. Un suivi de l'action est aussi prévu afin d'ajuster cet autodiagnostic.

C'est donc à la suite de cet autodiagnostic que les intercommunalités vont définir une stratégie globale (loisirs, prévention, insertion professionnelle, mobilité, sociabilisation, parentalité, numérique, information...) en faveur de la jeunesse. Parmi ces stratégies on peut s'intéresser à quelques-unes pour voir ce qu'elles proposent.

5.3.1. Le Barséquanais dans l'Aube

Le Barséquanais en Champagne (10)		Stratégie jeunesse
<p>Localisation</p>  <p>Aube</p> 		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Créer un espace dédié aux jeunes. Proposer une aide financière aux jeunes adhérent à une association. Simplifier l'accès aux soins pour les jeunes. Former toutes les générations au numérique grâce à des jeunes formateurs. Réduire le coût du permis en échange de travaux. Renforcer le dialogue et la proximité entre adultes et enfants. Donner aux jeunes la parole et des responsabilités en les impliquant dans des projets.
<p>L'intercommunalité</p>  <p>Population : 19 000 habitants Création : 1er janvier 2017 Nombre de communes : 53 Siège : Bar-sur-Seine (3 000 habitants)</p>		<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> Multiples projets axés sur l'information et le dialogue. Deux initiatives d'aides financières. Un projet pour responsabiliser et impliquer les jeunes

Figure 4 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Le Barséquanais
 Source : Banque des territoires

Dans cette intercommunalité d'une taille et d'un contexte similaires à celle du Vallespir, on retient que les acteurs du territoire ont pris conscience lors de l'autodiagnostic du contexte d'enclavement qui touche la jeunesse ainsi que de leurs soucis de mobilité qui accroissent cet enclavement. Pour résoudre cette problématique la communauté de communes du Barséquanais en Champagne base une grande partie de ses actions sur l'itinérance en allant animer les communes les plus éloignées. Ils développent aussi des projets endogènes, "pour les jeunes et par les jeunes" ce qui montre leur volonté de faire participer au maximum la population dans le projet. Enfin, des actions de communication et de sensibilisation à la santé, au monde professionnel et au rôle du citoyen sont proposées dans le projet.

5.3.2. Loire Layon Aubance dans le Maine et Loire

<p>Loire Layon Aubance (49)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Localisation</p>  <p>Département de la Maine-et-Loire - 49 ©IGN 2012. Tous droits réservés. Département de la Maine-et-Loire - 49</p> </td><td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Maine et Loire</p>  </td></tr> </table>	<p>Localisation</p>  <p>Département de la Maine-et-Loire - 49 ©IGN 2012. Tous droits réservés. Département de la Maine-et-Loire - 49</p>	<p>Maine et Loire</p> 	<p>Stratégie jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux stages et jobs d'été • Développer l'information santé • Sensibilisation aux réseaux sociaux • Aide au financement du permis • Sécuriser les voies de déplacements • Informer sur l'offre de TC • Faire de la prévention sur les conduites addictives • Renforcer l'offre culturelle et artistique • Développer les échanges internationaux • Faire des rencontres élus/enfants plus souvent
<p>Localisation</p>  <p>Département de la Maine-et-Loire - 49 ©IGN 2012. Tous droits réservés. Département de la Maine-et-Loire - 49</p>	<p>Maine et Loire</p> 		
<p>L'intercommunalité</p>  <p>Population : 56 000 habitants Création : 1er janvier 2017 Nombre de communes : 19 Siège : Saint-Georges-sur-Loire (3 600 habitants)</p>	<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'aménagements majeurs • Beaucoup d'action informatives et de sensibilisation • Des actions de développement de la culture • Un suivi de l'action avec des rencontres plus récurrentes 		

Figure 5 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Loire - Layon – Aubance
Source : Banque des territoires

L'intercommunalité Loire Layon Aubance avec ses 56 000 habitants se rapproche par son contexte de la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérés. Cette communauté de communes a bien pris conscience du contexte de son territoire et n'a donc pas vu la nécessité de proposer des aménagements majeurs dans sa stratégie jeunesse car le territoire était déjà bien équipé. A la place, la stratégie a été pensée autour de l'animation des sites culturels et artistiques, autour de la sensibilisation et l'information des jeunes et enfin des rencontres plus récurrentes avec les jeunes du territoire. Ce qui est intéressant à retenir c'est que cette intercommunalité a pris en compte les atouts et les faiblesses de son territoire pour proposer une stratégie adaptée.

5.3.3. Isle – Loue - Auvezère en Dordogne

<p>Isle-Loue-Auvézère en Périgord (24)</p> <table border="0"> <tr> <td style="width: 50px; vertical-align: top;"> <p>Localisation</p>  <p>Département de la Dordogne - 24 www.insee.fr</p> </td><td style="width: 50px; vertical-align: top;"> <p>Dordogne</p>  <p>Cartographie : www.IGN.fr</p> </td></tr> </table>	<p>Localisation</p>  <p>Département de la Dordogne - 24 www.insee.fr</p>	<p>Dordogne</p>  <p>Cartographie : www.IGN.fr</p>	<p>Stratégie jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur l'isolement des jeunes en organisant des rencontres entre jeunes • Faire des actions parentalité • Faire plus d'actions de prévention santé et faciliter le dialogue entre les jeunes et les professionnels de santé • Mini bus communautaires • Animer les médiathèques • Inviter des chefs d'entreprises du territoire pour parler de leur métiers afin d'aider l'insertion pro • Création d'un forum de jobs d'été • Faire des soirées thématiques pour jeunes
<p>Localisation</p>  <p>Département de la Dordogne - 24 www.insee.fr</p>	<p>Dordogne</p>  <p>Cartographie : www.IGN.fr</p>		
<p>L'intercommunalité</p> <p>Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère En Périgord</p> <p>Population : 14 000 habitants Création : 1er janvier 2017 Nombre de communes : 28 Siège : Payzac (980 habitants)</p>	<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortir les jeunes de l'isolement • Faciliter les mobilités pour les jeunes • Animer le territoire 		

Figure 6 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Isle - Loue – Auvezère
Source : Banque des territoires

Dans un contexte très similaire à celui du Haut-Vallespir, la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord connaît elle aussi une problématique d'enclavement des jeunes. Pour résoudre cette problématique sur le désenclavement et réduire l'isolement des jeunes du territoire, l'objectif de l'intercommunalité est d'animer le plus possible le territoire, de favoriser la sociabilisation des jeunes et de travailler sur les mobilités des jeunes avec par exemple une navette à la demande.

Parmi ces 3 exemples, ce que l'on retient, c'est qu'il n'y a pas de stratégie applicable à tous les territoires, mais que chaque territoire en fonction de son contexte, doit pouvoir créer sa propre stratégie de façon à ce qu'elle soit la plus adaptée possible. Ce qui est aussi important à souligner, c'est que les stratégies mises en place concernent un panel large et complet des problématiques qui touchent la jeunesse dans ces territoires, sous la forme d'un projet de territoire co-construit avec des jeunes.

5.3.4. D'autres exemples du programme « Politique, Jeunesse et Intercommunalités »

<p>Conques Marcillac (12)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Localisation</p>  </td><td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Aveyron</p>  </td></tr> </table>	<p>Localisation</p> 	<p>Aveyron</p> 	<p>Stratégie jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions sur tout le territoire • Crée un PIJ intercommunal • Alternatives à la voiture individuelle (carrousels à vélo, transports en communs, covoiturage) • Permis de conduire : compensation coût contre travaux • Crée un cyber-café et développer le wifi • Mutualiser les Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) • Proposer plus de stages d'immersion pro • Crée une carte multi-activités sportives et culturelles • Développer l'apprentissage de la nage • Crée une médiathèque, un terrain de bi-cross, et un skate parc • Crée un conseil municipal des enfants
<p>Localisation</p> 	<p>Aveyron</p> 		
<p>L'intercommunalité</p> <p>Population : 12 000 habitants Création : 1er Janvier 2012 Nombre de communes : 12 Siège : Marcillac-Vallon (1 700 habitants)</p>	 <p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité éducative • Mobilité des jeunes • Insertion professionnelle • Lien social et santé • Engagement local et citoyen 		

Figure 7 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Conques – Marcillac
 Source : Banque des territoires

<h3 style="text-align: center;">La Veyle (01)</h3> <p>Localisation</p>  <p>Ain</p> 	<h3 style="text-align: center;">Stratégie jeunesse</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au permis • Navettes estivales • Améliorer les voies douces • création d'un café des parents • éduquer au numérique • Création d'une appli d'informations • Création d'un PIJ/ maison des adolescents • Informer les jeunes sur la santé • Valoriser les actions citoyennes • Rendre plus accessibles les activités culturelles et sportives.
<p>L'intercommunalité</p>  <p>Population : 21 800 habitants Crédation : 1er Janvier 2017 Nombre de communes : 18 Siège : Pont-de-Veyle (1 600 habitants)</p>	<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur la mobilité • travail sur l'information des jeunes • Création d'un espace ados sur le territoire • Accessibilité plus facile pour les jeunes aux activités culturelles et sportives

Figure 9 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC de la Veyle
 Source : Banque des territoires

<h3 style="text-align: center;">Du Pays d'Audruicq (62)</h3> <p>Localisation</p>  <p>Pas de Calais</p> 	<h3 style="text-align: center;">Stratégie jeunesse</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Des projets à l'initiative des jeunes • Faire de la sensibilisation au numérique • Améliorer la visibilité des PIJ pour augmenter la fréquentation • Aider les jeunes à acquérir une 1ère expérience professionnelle • Faciliter l'accès à la culture • Mettre plus en avant les asso de jeunes • Faire des rencontres Parents/Ados pour proposer une aide à la parentalité • Mieux définir la politique jeunesse
<p>L'intercommunalité</p>  <p>Population : 27 000 habitants Crédation : 29 Décembre 1993 Nombre de communes : 15 Siège : Audruicq (5 500 habitants)</p>	<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets jeunesse par et pour les jeunes • Formaliser une stratégie jeunesse • Animer un projet éducatif territorial • Soutenir les initiatives

Figure 8 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC du Pays d'Audruicq
 Source : Banque des territoires

<h3>Du Pays entre Loire et Rhône (42)</h3> <p>Localisation</p>  <p>Loire</p> 	<p>Stratégie jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crée un espace culturel accessible à tous • Renforcer le lien école/médiathèques • Mettre en place des navettes village-ville • Concevoir un parcours santé • Collaborer avec l'Éducation nationale • Générer des emplois saisonniers locaux • Encourager la concertation avec les jeunes • Promouvoir les échanges jeunes locaux/internationaux • Mener des actions de prévention santé, numérique et délinquance
<p>L'intercommunalité</p>  <p>Population : 14 100 habitants Création : 28 décembre 1993 Nombre de communes : 16 Siège : Saint-Symphorien-de-Lay (1 900 habitants)</p>	<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les jeunes dans le projet • Améliorer les connexions intercommunales • Favoriser l'insertion professionnelle • Renforcer la prévention tous domaines confondus

Figure 11 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC du Pays entre Loire et Rhône
 Source : Banque des territoires

<h3>Le Val d'Amour (39)</h3> <p>Localisation</p>  <p>Jura</p> 	<p>Stratégie jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les offres de loisirs sur tout le territoire en passant par l'itinérance • Valoriser et développer les équipements de loisirs • Accompagner la réussite des parcours scolaires et professionnels • Favoriser l'engagement des jeunes • Accompagner la parentalité • Informer les jeunes sur les conduites à risques • Améliorer la mobilité des jeunes (schéma de mobilité douce) • Faire des rdv entre élus pour poursuivre la politique jeunesse
<p>L'intercommunalité</p>  <p>Population : 9 200 habitants Création : 31 décembre 1993 Nombre de communes : 24 Siège : Monts-Sous-Vaudrey (1 300 habitants)</p>	<p>A retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer des actions itinérantes adaptées au territoire. • Impliquer les jeunes dans la vie locale. • Renforcer la promotion des services.

Figure 10 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC du Val d'Amour
 Source : Banque des territoires

6. Retour d'expériences sur les démarches et les initiatives locales

Dans le cadre de l'élaboration de notre diagnostic, nous avons entrepris de recueillir des informations essentielles en menant des entretiens avec plusieurs acteurs-clés du territoire. Ces acteurs, aux profils variés, occupent des fonctions distinctes, chacune apportant un éclairage différent sur les dynamiques locales et les enjeux spécifiques. Afin d'assurer une vision diversifiée et représentative, nous avons ciblé des interlocuteurs issus de différentes communautés de communes. Cette approche nous a permis de croiser les perspectives, de mieux comprendre les spécificités territoriales et de recueillir des éléments précieux pour enrichir et affiner notre analyse.

C'est un choix réfléchi de notre part d'avoir concentré nos entretiens sur des acteurs majoritairement issus du secteur public. Confrontés à des contraintes de temps et au nombre important d'interlocuteurs à mobiliser, nous avons opté pour une méthode efficace en recueillant la vision des acteurs du territoire par EPCI.

6.1. Les acteurs contactés

Tableau 5 : Récapitulatif des acteurs contactés

Acteurs	Poste
Karine Le Gal	Cheffe du service projets, innovation et mobilité
Amélie Magne	Chargée de mission Contrat Local de Santé
Chantal Delgado	1ère adjointe Élue Enfance-jeunesse à la communauté de communes de Aspres
Hermance Carod	Conseillère à la Mission Locale Jeune de Céret

Régis Porra	Responsable des services jeunesse et Maison France Services des Aspres
Mathieu Malé	Conduite de projets Culturels / Touristiques / Événementiels
Celine Pouzoulet	Coordinatrice petite enfance Vallespir
Sophie Arroniz	Directrice Le petit Agenda
Claire Sarda Verges	Directrice ADRET Responsable Centre d'information de l'Union européenne
Audrey Coranti-Debacker	Coordinatrice Pôles Péri-extrascolaire et Animation de la Vie Sociale
Martine Justafré	Directrice des Ressources Humaines et du Pôle Cohésion Sociale

Entretien mené	Pas de retour
----------------	---------------

6.2. Retour des entretiens menés

6.2.1. Entretien avec Céline Pouzoulet

Parmi ces acteurs, Céline Pouzoulet, Coordinatrice Petite Enfance, nous a permis de recueillir des informations sur les actions mises en place dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et d'évaluer l'engagement du territoire de la Communauté de Communes du Vallespir en faveur des enfants. Son rôle comprend la gestion de trois crèches intercommunales (Céret, Le Boulou et Maureillas-La-Illas) mais aussi la gestion du Relais Assistants Maternels (RAM) et la coopération CTG (soutien parentalité avec la CAF).

Lors de l'entretien, plusieurs points-clés ont été soulevés pour le diagnostic. Les projets en cours, tels que la rénovation de la crèche du Boulou et la création d'un espace d'accueil pour enfants et parents, visent à améliorer les infrastructures et l'accueil des jeunes enfants. En

complément de l'accueil de la petite enfance, diverses interventions sont mises en place, telles que des activités éducatives, des animations sportives adaptées, ainsi que des partenariats avec des musées et des ateliers de permaculture (comme le musée d'art moderne, le musée de l'eau, ou des animations animées par des éducateurs spécialisés en sport adapté).

Ces initiatives partenariales, notamment avec la CAF, les musées de Céret et les activités sportives adaptées, viennent enrichir l'offre locale et favorisent une approche inclusive. Toutefois, certains défis demeurent, tels que la baisse de la natalité, les places vacantes chez les assistantes maternelles (environ 30%) et les problèmes de logement (coût élevé), ce qui réduit l'attractivité du territoire pour certaines familles. L'offre en termes d'accueil de la petite enfance dans le Vallespir est donc plus élevée que la demande.

6.2.2. Entretien avec Chantal Delgado et Régis Porra

M. Porra est responsable du service Jeunesse à la Communauté de Communes de Aspres et Mme Delgado est élue au service Famille dans cette même communauté de communes et à la mairie de Fourques. Le service Jeunesse propose plusieurs services selon l'âge des enfants. Le premier service est l'accueil des jeunes qui prend une forme différente selon l'âge des enfants. Pour les plus petits, il propose des gardes en crèches jusqu'à 4 ans. De 4 à 10 ans il propose des loisirs, et enfin, les plus de 10 ans sont encadrés par l'ALSH (Accueil loisir sans hébergement). Une seconde action est l'Info Jeune sur de nombreux domaines : santé, orientation, projet, accès aux droits, insertion. Enfin, une action destinée à l'accompagnement des parents est proposée pour compléter l'offre du service. Toutes ces actions sont regroupées sur la commune de Thuir.

Les partenaires de la communauté de communes des Aspres sont nombreux. Dans le domaine social, on retrouve la mission locale, la CAF, les éducateurs, les assistants. D'autre part, tous les acteurs en lien avec la jeunesse sont des partenaires : écoles et associations.

Les actions du service ont de bons résultats et une fréquentation importante. Il y a entre 350 et 400 jeunes inscrits à l'ALSH et 300 jeunes bénéficient d'un accompagnement. Les enfants que le service n'arrive pas à capter sont ceux qui vivent à l'est de la communauté de communes. En effet, ces jeunes sont captés par d'autres communes, plus proches de chez eux comme Elne ou Saint-Génis-des-Fontaines. D'autre part, une partie de la jeunesse ne se rend pas à l'ALSH pour

des questions économiques. Enfin, il y a sur le territoire des jeunes qui ne rencontrent pas le besoin de se rendre à l'ALSH et qui s'occupent de manière indépendante.

Il existe une stratégie pour la jeunesse dans la communauté de communes des Aspres, elle est basée sur deux axes : s'adapter à tous les jeunes et agir pour la mobilité. En effet, les Aspres sont un territoire rural où toutes les activités se concentrent à Thuir. Il est donc crucial de faciliter la mobilité des jeunes, c'est pourquoi le service jeunesse propose des aides pour le passage du permis de conduire. D'autre part, le service forme également des jeunes au BAFA sur un an.

Les manques identifiés par nos interlocuteurs portent sur un besoin de place dans les crèches, et sur le besoin d'un lieu de rassemblement pour les adolescents.

6.2.3. Entretien avec Hermance Carod

Lors de notre entretien avec Hermance Carod, conseillère à la Mission Locale Jeunes de Céret, nous avons pu découvrir les actions mises en place pour accompagner les jeunes dans différents domaines.

Concernant l'emploi et la formation, la mission locale aide les jeunes à s'orienter professionnellement, à trouver un emploi ou à choisir une formation adaptée. Un accompagnement personnalisé est proposé pour faciliter l'insertion dans le monde du travail à travers des conseils et un suivi adapté.

Sur le plan du logement et de la santé, l'accompagnement permet aux jeunes d'accéder plus facilement à un logement et de bénéficier d'aides adaptées. En matière de santé, un soutien est apporté pour l'accès aux soins, le suivi psychologique, la prévention des conduites à risque et les problématiques liées au handicap.

Enfin, la mobilité représente un enjeu majeur, notamment pour l'accès à l'emploi et à la formation. Des ateliers sont proposés pour aider à passer le code de la route, avec des simulateurs de conduite et une aide au financement du permis.

Ainsi, à travers un accompagnement global et personnalisé, la Mission Locale Jeunes de Céret vient en aide afin d'apporter des solutions concrètes aux jeunes en difficultés afin de favoriser leur insertion dans la vie active et de les aider à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent.

6.2.4. Entretien avec Mathieu Malé

Mathieu Malé, qui est en charge de conduite de projets Culturels, touristiques et événementiels nous a fait part d'un projet d'Espace de Vie Sociale (EVS) est en cours de développement à Fourques, avec des itinérances prévues dans les villages de Tordères, Llauro et Oms. Ce projet, soutenu par un accord de principe avec la CAF, vise à favoriser les liens sociaux et l'animation locale autour de quatre axes thématiques : renforcer la vie villageoise, développer les liens inter-villages, s'adresser à toutes les générations et améliorer la mobilité. Des groupes de travail citoyens seront constitués début 2025 pour définir des actions concrètes, en vue d'un dépôt de projet auprès de la CAF en février et d'une ouverture prévue en avril. Les locaux seront partagés avec le PIJ de Fourques, et un véhicule de 9 places sera consacré aux déplacements.

Une proposition complémentaire visant à ouvrir un deuxième EVS à l'est des Aspres n'a pas été retenue, mais la CAF accompagnera les initiatives locales pour soutenir les associations du secteur. Ce contexte offre des opportunités pour notre projet, qui pourrait s'inscrire sur le territoire de Fourques ou à l'est des Aspres, où des actions ciblées pour la jeunesse seraient particulièrement bienvenues.

6.2.5. Entretien avec Amélie Magne

L'entretien mené avec Amélie Magne révèlent des disparités territoriales significatives dans les services destinés à l'enfance et à la jeunesse. Ces différences reflètent des besoins variés et des contraintes spécifiques selon les zones, nécessitant des ajustements pour garantir une couverture équitable sur l'ensemble du territoire.

L'offre pour la petite enfance, bien que globalement importante, dépasse parfois la demande, entraînant un déséquilibre dans sa répartition géographique. Dans le Haut-Vallespir, certaines communes, comme Prats-de-Mollo, souffrent d'un manque évident de structures, une situation aggravée par un faible taux de natalité qui complique la mise en place de nouveaux services. Par ailleurs, ce secteur du territoire est confronté à des difficultés d'attractivité, liées à des problèmes de mobilité qui limitent l'accès aux équipements et aux services. L'insuffisance des opportunités de formation et d'emploi pousse également de nombreux jeunes à quitter la région, renforçant ainsi un sentiment d'isolement dans ces zones.

Bien que le Vallespir dans son ensemble bénéficie d'un bon maillage associatif et d'équipements globalement suffisants, certaines lacunes persistent. L'absence d'une piscine fonctionnelle toute l'année est un exemple de ces manques ponctuels. Cependant, le Haut-Vallespir est particulièrement touché par des insuffisances en termes d'équipements adaptés, ce qui accentue les écarts avec le reste du territoire. De même, les offres culturelles, bien qu'en majorité suffisantes et diversifiées, peinent à répondre aux attentes des jeunes dans ces zones, où elles manquent de dynamisme et d'attractivité.

Ces observations soulignent l'importance de rééquilibrer l'offre de services pour mieux répondre aux besoins réels, tout en renforçant l'attractivité du territoire à travers des améliorations dans la mobilité, l'employabilité et les opportunités de formation. Il est également crucial de développer des équipements et des offres culturelles adaptées aux jeunes dans le Haut-Vallespir pour enrayer leur départ et dynamiser ces zones. Ce diagnostic fournit ainsi une base essentielle pour orienter des politiques publiques en faveur d'un développement territorial plus inclusif et équilibré.

7. Les conclusions

Pour conclure, il faut d'abord que l'on s'intéresse aux différentes communautés de communes du territoire puisque le contexte varie suivant les intercommunalités. Donc on va conclure de manière différenciée selon les territoires.

7.1. La communauté de communes du Haut Vallespir

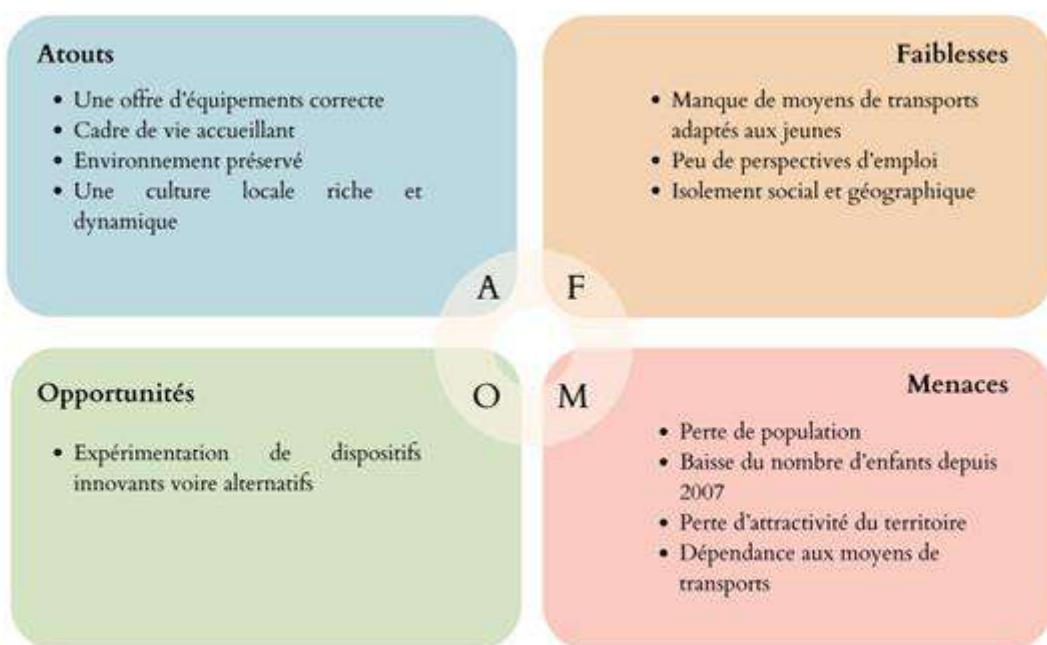


Figure 12 : Grille AFOM du Haut Vallespir

Source : M2 UHA

Comme on a pu le voir tout au long du diagnostic, la communauté de communes du Haut Vallespir est plutôt bien pourvue en équipements, son cadre de vie est accueillant avec son environnement préservé et sa culture locale dynamique. Ce territoire offre une opportunité d'innovations et d'expérimentations. Cependant ce territoire manque fortement de moyens de transports adaptés aux populations jeunes avec peu de perspectives d'emploi. Les jeunes du territoire subissent donc fortement l'isolement géographique, problématique confirmée par la conseillère à la mission locale Hermance Carod. Enfin, le Haut Vallespir est menacé par une diminution du nombre d'habitants ainsi que du nombre d'enfants de son territoire.

En somme le Haut Vallespir subit un peu sa situation géographique qui est contraignante pour les jeunes du territoire mais jouit d'un cadre de vie agréable et attractif pour la population.

7.2. La communauté de communes du Vallespir

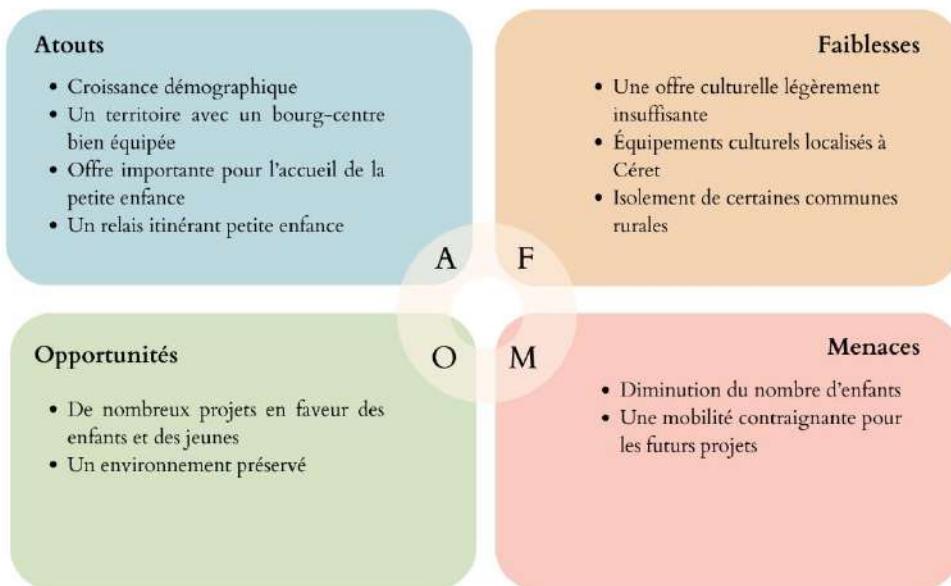


Figure 13 : Grille AFOM du Vallespir

Source : M2 UHA

Pour la communauté de communes du Vallespir, les atouts sont un peu les mêmes que pour le Haut Vallespir, un cadre de vie accueillant avec un environnement préservé ainsi qu'une offre d'équipements de niveau correct. On peut aussi rajouter que ce territoire connaît une croissance démographique. De plus, la communauté de communes du Vallespir a mis en place des projets innovants comme le relais petite enfance itinérants. Ce territoire jouit aussi d'un environnement préservé avec beaucoup de projets en faveur des jeunes enfants. Cependant, le territoire connaît une diminution du nombre d'enfants et des difficultés dans la mobilité ce qui pourrait être contraignant pour les futurs projets de territoire.

7.3. La communauté de communes des Aspres



Le territoire des Aspres présente de nombreux avantages et semble accueillant pour la jeunesse. En effet, le contexte démographique, la situation géographique et l'offre en services et en équipements, permettent de répondre aux besoins des habitants. On constate que ce territoire présente des opportunités qui peuvent augmenter son attractivité. Cependant, les Aspres sont marquées par une inégalité dans la répartition des infrastructures, on constate que le chef-lieu, Thuir, concentre la majorité des équipements et des services. D'autre part, le nombre d'enfants est en diminution sur la ville, ce qui traduit un vieillissement de la population et des difficultés pour l'installation des jeunes foyers.

7.4. La communauté de communes Albères Côte Vermeilles Illibéris (ACVI) :

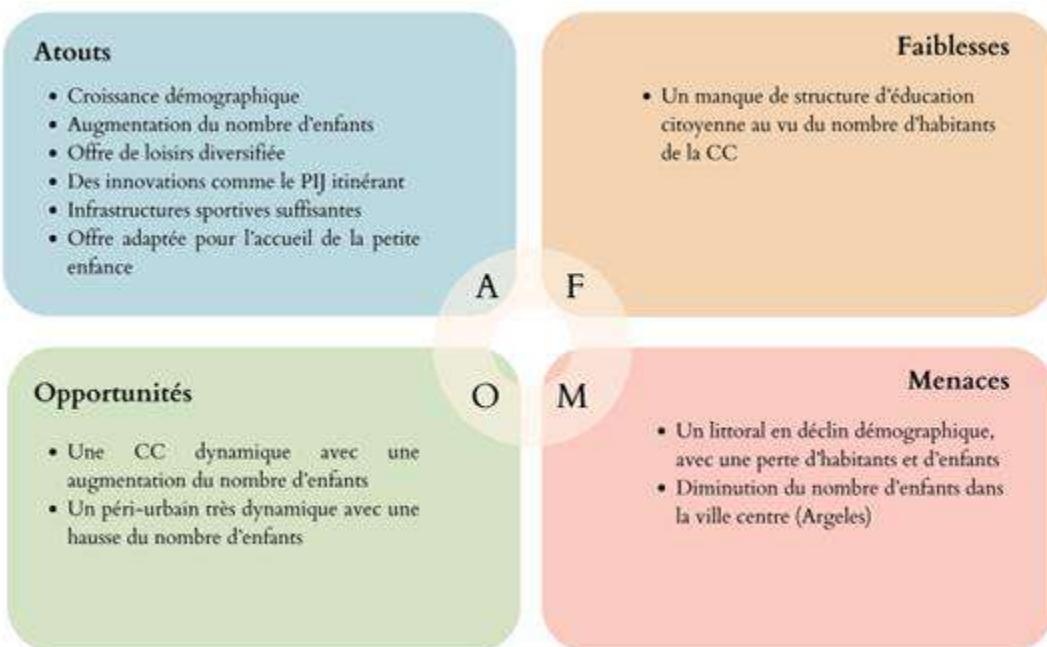


Figure 15 : Grille AFOM d'Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Source : M2 UHA

Dans la communauté de communes ACVI, on relève plusieurs avantages en faveur de la jeunesse. La dynamique démographique, les offres d'accueil, de services et les équipements font de ce territoire un espace qui répond aux besoins de la jeunesse. La répartition de ces avantages est relativement équilibrée et participe à l'attractivité du territoire. Une faiblesse a été identifiée, elle concerne la présence insuffisante de lieux d'éducation citoyenne. D'autre part, les menaces sur l'accueil de la jeunesse sont liées à la perte d'habitants et à la diminution du nombre d'enfants sur le chef-lieu, Argelès-sur-Mer.

7.5. Conclusion générale

Pour conclure de manière plus globale et pour répondre à la problématique que l'on s'était posée en introduction, à savoir si le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée était un territoire accueillant pour les enfants, on peut dire que la réponse varie selon les différents contextes du territoire mais aussi selon les catégories d'âge des enfants. En somme, le territoire du PPM est plutôt bien pourvu en structures d'accueil pour la petite enfance et en structures sportives. Cependant, on pourrait souligner un manque de structures culturelles et d'éducation citoyenne. On remarque aussi un manque d'attractivité pour certains lieux d'accueil comme des PIJ qui n'arrivent donc pas à exploiter leur plein potentiel avec par exemple le PIJ de Fourques. Enfin, l'enjeu de mobilité reste un enjeu majeur qui affecte les enfants les plus éloignés et qui accroît leur isolement autant géographique que social. Pour répondre à cela, plusieurs pistes s'offrent à nous, travailler sur les structures intégratrices comme les PIJ afin d'accroître leur popularité. On peut aussi réfléchir à un projet pour animer et rendre attractif le territoire. Un troisième axe se détache avec les questions de mobilité et d'accessibilité, qui sont évidemment importantes. Enfin, le développement d'une stratégie globale et en concertation avec la population concernée, comme a pu le faire la Banque des territoires avec son programme, est une option envisageable.

Table des matières

Sommaire	1
Introduction	1
1. Rappel de la commande	3
2. Quels sont les besoins des enfants et adolescents ?	4
3. Les enfants et les adolescents sur le territoire du PPM	7
3.1. Répartition des enfants par communes et communauté de communes	8
3.2. Evolution démographique : quatre profils de commune	8
3.3. Part des enfants dans la population totale	10
4. Les équipements et services pour les enfants et les adolescents sur le territoire du PPM	12
4.1. Les équipements par communauté de communes	12
4.1.1. Les structures sportives	12
4.1.2. Les structures culturelles	14
4.1.3. Les structures d'éducation citoyenne	15
4.1.4. Les structures pour la petite enfance	17
4.2. Etudes de cas	19
5. Politiques et actions publiques pour la jeunesse	31
5.1. Les dispositifs de politiques publiques.....	31
5.2. Des actions locales en faveur de la jeunesse	34
5.2.1. A l'échelle départementale.....	34
5.2.2. A l'échelle de l'intercommunalité du Vallespir	36
5.2.3. A l'échelle de l'intercommunalité des Aspres	40
5.3. Le programme « Politique Jeunesse et Intercommunalités »	42
5.3.1. Le Barséquanais dans l'Aube	44
5.3.2. Loire Layon Aubance dans le Maine et Loire	45
5.3.3. Isle – Loue - Auvezère en Dordogne	46

5.3.4. D'autres exemples du programme « Politique, Jeunesse et Intercommunalités »	
47	
6. Retour d'expériences sur les démarches et les initiatives locales	50
6.1. Les acteurs contactés	50
6.2. Retour des entretiens menés	51
6.2.1. Entretien avec Céline Pouzoulet.....	51
6.2.2. Entretien avec Chantal Delgado et Régis Porra	52
6.2.3. Entretien avec Hermance Carod.....	53
6.2.4. Entretien avec Mathieu Malé	54
6.2.5. Entretien avec Amélie Magne	54
7. Les conclusions	56
7.1. La communauté de communes du Haut Vallespir	56
7.2. La communauté de communes du Vallespir	57
7.3. La communauté de communes des Aspres	58
7.4. La communauté de communes Albères Côte Vermeilles Illibéris (ACVI) :	59
7.5. Conclusion générale	60
Table des matières	61
Sigles	64
Table des figures	65
Table des cartes	66
Table des tableaux	66
Bibliographie	67
Annexe A	69
Tableau recensement de la population par commune	69
Annexe B	71
Tableau recensement des équipements sportifs par commune.....	71
Annexe C	72

Tableau recensement des espaces culturels par commune	72
Annexe D.....	73
Tableau recensement des structures d'éducation populaire par commune	73
Annexe E	74
Tableau recensement des structures pour la petite enfance.....	74

Sigles

ALP	Accueil de loisir périscolaire
ALSH	Accueil de loisir sans hébergement
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
CCV	Communauté de communes du Vallespir
CFA	Centre de formation des apprentis
CIDE	Convention des droits de l'enfant
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EVS	Espace de vie social
LAEP	Lieu d'accueil enfant – parent
MAM	Maison d'assistantes maternelles
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées des Pyrénées Orientales
ONU	Organisation des nations unies
PDEAC	Plan départemental d'éducation artistique et culturelle
PEDT	Projet éducatif territorial
PIJ	Point info jeunesse
PIJ	Projet d'initiatives jeunes
PJ	Projets jeunes
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PPM	Pays Pyrénées Méditerranée
RAM	Relais d'assistantes maternels

Table des figures

Figure 1 : Les besoins et les pratiques (sociales, culturelles, sportives) des enfants et jeunes de 0 à 18 ans.....	4
Figure 2 : Les profils de nos communes d'étude	30
Figure 3 : Questionnaire loisir du PIJ intercommunal de la communauté de communes du Vallespir	38
Figure 4 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Le Barséquanais.....	44
Figure 5 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Loire - Layon – Aubance.....	45
Figure 6 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Isle - Loue – Auvezère.....	46
Figure 7 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC Conques – Marcillac.....	47
Figure 8 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC du Pays d'Audruicq	48
Figure 9 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC de la Veyle	48
Figure 10 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC du Val d'Amour.....	49
Figure 11 : Le programme "Politique, Jeunesse et Intercommunalités" dans la CC du Pays entre Loire et Rhône	49
Figure 12 : Grille AFOM du Haut Vallespir	56
Figure 13 : Grille AFOM du Vallespir	57
Figure 14 : Grille AFOM des Aspres	58
Figure 15 : Grille AFOM d'Albères - Côte Vermeille – Illibéris	59

Table des cartes

Carte 1 : Nombre total d'enfants par commune sur le territoire du PPM en 2021	7
Carte 2 : Nombre total d'enfants par commune sur le territoire du PPM en 2007	9
Carte 3 : Part des enfants dans la population totale par commune sur le territoire du PPM en 2021	11
Carte 4 : Répartition des structures par communauté de communes dans le PPM	13
Carte 5 : Répartition des structures culturelles par communauté de communes dans le PPM ..	14
Carte 6 : Répartition des PIJ et foyers ruraux par communauté de communes dans le PPM ..	16
Carte 7 : Répartition des structures de la petite enfance par communauté de communes dans le PPM	17
Carte 8 : Capacité d'accueil des structures pour la petite enfance par communauté de communes dans le PPM.....	18

Table des tableaux

Tableau 1 : Critères pour la réalisation des profils.....	28
Tableau 2 : Tableau d'évaluation des équipements de nos communes d'étude	29
Tableau 3 : Actions menées dans la CCV en faveur des enfants et des jeunes	39
Tableau 4 : Actions menées dans la CCA en faveur des enfants et des jeunes	41
Tableau 5 : Récapitulatif des acteurs contactés.....	50

Bibliographie

Articles scientifiques :

Monnet, N., & Boukala, M. (2019). *Postures et trajectoires urbaines : la place des enfants et adolescents dans la fabrique de la ville. Enfances Familles Générations*, n°30.
<https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2018-n30-efg04503/1058680ar/>

Wagnon, S. (2024, 8 avril). *La place des enfants en ville : quels enjeux publics ? The Conversation avril.*
<https://hal.science/hal-0453787>

Rapports :

Even, D ; Bertrand Coly, B. (2017, janvier). *Place des jeunes dans les territoires ruraux. Avis du CESE.*
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_02_jeunesse_territoires_ruraux.pdf

Juilhard, JM. (2019, 8 juillet). *Accueil des jeunes enfants en milieu rural : développer une offre innovante. Sénat.*
https://www.senat.fr/rap/r08-545/r08-545_mono.html

Moreau, C. & Mickaël Salaun. (1999). *Jeunes dans l'espace public : les cultures dès 13-20 ans dans l'espace public et éloignés des institutions.*
<https://www.apras.org/wp-content/uploads/2001/05/jeunesdanslespacepublic1999.pdf>

Virot, P. (2024, 3 mars). *Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.*
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/grandir-dans-un-territoire-rural-quelles-differences-de-conditions>

Sites Internet :

Conditions de vie des enfants. Application de visualisation des données, *Ministère des Solidarités et de la Santé.*
https://drees.shinyapps.io/conditions_de_vie_des_enfants/

Hielle, O. (2021, 4 janvier). *Avantages et inconvénients de vivre son enfance en milieu rural.*
Tema Agri & Terroirs.

<https://www.tema-agriculture-terroirs.fr/cultivar-grandes-cultures/actualites/avantages-et-inconvenients-de-vivre-son-enfance-en-milieu-rural-865672.php>

Horizons, L. (2020, 1 septembre). *Et si on repensait la ville pour les enfants ? Demain la Ville - Bouygues Immobilier.*

<https://www.demainlaville.com/et-si-on-repensait-la-ville-pour-les-enfants/>

Annexe A

Tableau recensement de la population par commune

CC	Commune	Population totale en 2007	Nombre d'enfant 2007	Population totale (2021)	Nombre d'enfant (valeur absolue) (2021)	Part d'enfant dans la population en % (2021)
	Anélie-les-Bains-Palalda	3683	621	3680	461	12,52
	Arles-sur-Tech	2719	543	2671	509	19,05
Corsavy		201	30	248	34	13,7
	Coustouges	116	19	108	11	10,18
	La Bastide	103	25	80	8	10
	Lamantère	59	12	51	4	7,84
	Le Tech	86	25	103	29	28,15
Haut Vallespir	Montibolo	192	29	186	13	6,99
	Monferrer	202	43	191	34	17,78
	Prats-de-Mollo-la-Preste	1144	159	1074	178	16,57
	Saint-Marsal	103	15	91	9	9,89
	Saint-Laurent-de-Cerdans	1288	214	1204	150	12,45
	Serrabone	258	47	227	28	12,33
	Taulis	51	7	50	10	20
Total Haut Vallespir		10205	1789	9964	1478	14,83
	Céret	7620	1443	7648	1453	19
	L'Albère	74	16	66	12	18,18
	Le Boulou	5175	1060	5321	1037	19,48
	Les Cluses	243	50	233	40	17,16
Vallespir	Mauriellat-Las-Illas	2564	570	2762	457	16,54
	Le Perthus	579	108	560	129	23,03
	Reynès	1248	249	1244	231	18,56
	St-Jean-Pla-de-Corts	1965	464	2258	490	21,7
	Tauvet	81	18	105	23	21,9
	Vivèdes	164	37	173	22	12,71
Total Vallespir		19713	4015	20370	3894	19,11
	Argelès-sur-Mer	9998	1743	10792	1667	15,44
	Bages	3779	831	4482	931	20,77
	Banyuls-Sur-Mer	4644	774	4671	692	14,81
	Cerbère	1571	263	1257	174	13,84
	Collongues	2944	424	2517	303	12,03

Elne	7452	1806	9428	2289	24.27	
Laroque-des-Albères	1968	316	2219	352	15.86	
Montesquieu-des-Albères	1142	234	1273	228	17.91	
Vermelle Illibéris	Ortaffa	1285	306	1798	415	23.08
Palaus-Del-Vidre	2607	655	3135	710	22.64	
Port-Vendres	4414	877	3969	693	17.46	
Saint-André	2717	494	3400	625	18.38	
Saint-Génis-des-Fontaines	2783	506	2911	482	16.55	
Sorède	2970	521	3448	561	16.27	
Villelongue-dels-Monts	1327	299	1858	379	20.39	
Total ACVI	51601	10049	57158	10501	18.37	
Thuir	7415	1712	8173	1538	18.81	
Banyuls-dels-Aspres	1154	289	1310	273	20.83	
Brouilla	990	240	1581	394	24.92	
Cauxas	112	20	133	21	15.78	
Calmeilles	61	12	60	10	16.66	
Camélas	435	102	457	84	18.38	
Cistelhon	365	78	286	44	15.38	
Fourques	1003	253	1316	324	24.62	
Llauro	322	69	317	72	22.71	
Oms	275	48	344	54	15.69	
Montauriol	212	41	215	23	10.69	
Passa	569	193	1039	274	26.37	
Saint-Jean-Lasseille	683	189	1570	484	30.82	
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	117	26	162	30	18.51	
Terrats	528	152	782	179	22.89	
Tordères	171	56	182	42	23.07	
Tresserre	753	204	1155	262	22.68	
Troïillas	1554	368	2257	597	26.45	
Villelongue	1120	313	1323	374	28.26	
Total Aspres	17859	4365	22662	5079	23.55	
Total		99378	20218	110154	20952	
					19.25	

Source : Ville Data

Annexe B

Tableau recensement des équipements sportifs par commune

Code EPCI	Libellé commune ou ARM	Département	Bassin de natation	Boulodrome	Tennis	Athlétisme	Plateaux et terrains de jeux extérieurs	Salles spécialisées	Terrains de grands jeux	Salles non spécialisées	Salles multisports (gymnase)
246600373	L'Albère	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246600548	Arnéjies-les-Bains-Paladde	66	1	3	1	0	0	1	0	0	1
200043602	Argelès-sur-Mer	66	1	2	3	0	2	3	3	0	2
246600548	Arles-sur-Tech	66	1	2	1	1	2	2	2	0	1
200043602	Bages	66	0	1	1	1	1	0	1	1	1
200043602	Banyuls-dels-Aspres	66	0	1	1	0	1	2	1	1	0
246600449	Banyuls-sur-Mer	66	0	3	2	0	0	0	0	0	0
246600548	La Bastide	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
246600373	Le Bouillou	66	1	2	1	0	2	0	2	1	1
246600449	Brouilla	66	0	1	0	0	1	0	0	0	1
246600449	Caxas	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
246600449	Caméras	66	0	0	0	0	0	0	0	1	0
246600449	Castelnou	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
200043602	Cerbère	66	0	2	1	0	0	0	0	1	1
246600373	Céret	66	1	3	1	1	3	2	2	0	2
200043602	Collioure	66	0	1	1	0	3	1	1	1	0
246600548	Corseavy	66	1	1	1	0	0	0	0	0	0
246600548	Coustouges	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
246600373	Les Cluses	66	0	0	1	0	1	0	0	0	0
200043602	Eine	66	1	1	1	0	2	1	1	0	1
246600449	Fouques	66	0	1	1	0	1	0	0	1	0
246600548	Lamézière	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
200043602	Laroque-des-Albères	66	0	0	1	0	1	0	1	2	0
246600449	Llauro	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
246600373	Mauvella-las-llas	66	0	1	1	0	1	1	1	1	0
246600449	Montauriol	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
200043602	Montesquieu-des-Albères	66	0	1	1	0	0	0	1	1	0
246600548	Montferrer	66	0	1	1	0	1	0	0	0	0
200043602	La Rouquette	66	0	0	1	0	1	0	1	1	0
246600449	Oriàta	66	0	1	1	0	0	0	0	1	0
246600373	Palau-del-Vidre	66	0	1	1	0	1	0	1	1	0
200043602	Passa	66	0	1	1	0	1	0	0	1	0
246600449	Le Perthus	66	0	1	1	0	0	0	1	1	0
200043602	Port-Vendres	66	4	4	1	0	2	3	1	0	1
246600548	Prats-de-Mollo-la-Preste	66	1	1	1	0	0	0	1	1	0
246600373	Reynès	66	0	1	0	0	1	0	1	1	0
200043602	Saint-André	66	0	1	1	0	1	1	1	1	0
246600449	Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0
200043602	Saint-Génis-des-Fontaines	66	0	1	1	0	1	1	1	1	0
246600449	Saint-Jean-Lasseille	66	0	0	1	0	0	0	1	1	1
246600373	Saint-Jean-Pla-de-Corts	66	0	1	1	0	0	1	1	2	0
246600548	Saint-Laurent-de-Cerdans	66	1	2	1	0	1	0	1	2	0
246600548	Saint-Marsal	66	0	2	2	0	0	2	0	0	0
246600548	Serralongue	66	1	2	2	0	0	0	2	0	0
200043602	Sorède	66	0	1	1	0	1	0	1	2	0
246600373	Tallent	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246600548	Taulis	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0
246600548	Le Tech	66	0	1	1	0	0	0	0	0	0
246600449	Terraits	66	0	0	0	0	0	0	0	1	0
246600449	Thuir	66	1	1	1	0	4	2	4	0	4
246600449	Tordères	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246600449	Tresserre	66	0	1	0	0	0	0	0	2	0
246600449	Troïellas	66	0	1	0	0	1	0	1	2	0
200043602	Villelongue-des-Monts	66	0	0	1	0	0	0	1	2	0
246600449	Villelongue	66	0	1	1	0	1	0	1	1	1
246600373	Vives	66	0	1	0	0	0	0	0	0	0

Source : base permanente des équipements de l'INSEE, 2023

Annexe C

Tableau recensement des espaces culturels par commune

Code EPCI	Libellé commune ou ARM	Département	Cinéma	Bibliothèque	Exposition et médiation culturelle
246600373	L'Albère	66	0	0	0
246600548	Amélie-les-Bains-Palalda	66	1	1	0
200043602	Argelès-sur-Mer	66	1	1	0
246600548	Arles-sur-Tech	66	0	1	0
200043602	Bages	66	0	1	0
200043602	Banyuls-dels-Aspres	66	0	1	0
246600449	Banyuls-sur-Mer	66	0	0	1
246600548	La Bastide	66	0	0	0
246600373	Le Bouloc	66	1	1	0
246600449	Brouilla	66	0	1	0
246600449	Caixas	66	0	0	0
246600449	Camélas	66	0	0	0
246600449	Castelnou	66	0	0	0
200043602	Cerbère	66	0	0	0
246600373	Céret	66	1	1	1
200043602	Collioure	66	0	1	1
246600548	Corsavy	66	0	0	0
246600548	Coustouges	66	0	1	0
246600373	Les Cluses	66	0	0	0
200043602	Elna	66	1	1	0
246600449	Fourques	66	0	1	0
246600548	Lamanère	66	0	0	0
200043602	Laroque-des-Albères	66	0	1	0
246600449	Llauro	66	0	1	0
246600373	Maureillas-las-Illas	66	0	1	0
246600449	Montauriol	66	0	1	0
200043602	Montesquieu-des-Albères	66	0	1	0
246600548	Montferrer	66	0	1	0
246600449	Oms	66	0	1	0
200043602	Ortaffa	66	0	1	0
200043602	Palau-del-Vidre	66	0	1	0
246600449	Passa	66	0	0	0
246600373	Le Perthus	66	0	1	0
200043602	Port-Vendres	66	1	1	2
246600548	Prats-de-Mollo-la-Preste	66	1	1	0
246600373	Reynès	66	0	0	0
200043602	Saint-André	66	0	1	0
246600449	Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	66	0	0	0
200043602	Saint-Génis-des-Fontaines	66	0	0	0
246600449	Saint-Jean-Lasseille	66	0	1	0
246600373	Saint-Jean-Pla-de-Corts	66	0	1	0
246600548	Saint-Laurent-de-Cerdans	66	1	1	0
246600548	Saint-Marsal	66	0	0	0
246600548	Serralongue	66	0	1	0
200043602	Sorède	66	0	1	0
246600373	Taillet	66	0	0	0
246600548	Taulis	66	0	0	0
246600548	Le Tech	66	0	1	0
246600449	Terrats	66	0	1	0
246600449	Thuir	66	0	2	0
246600449	Tordères	66	0	1	0
246600449	Tresserre	66	0	1	0
246600449	Trouillas	66	0	1	0
200043602	Villelongue-dels-Monts	66	0	1	0
246600449	Villemolaque	66	0	1	0
246600373	Vivès	66	0	0	0

Source : base permanente des équipements de l'INSEE, 2023

Annexe D

Tableau recensement des structures d'éducation populaire par commune

CC	Commune	Nom	Structure	Type (public/privé)	Capacité d'accueil
Haut Vallespir	Amélie-les-bains Palalda	Le petit prince	Crèche	Public (interco)	22 places
		Les ptites frimousses	MAM	Privé	7 places
		Les Lutins	Crèche	Public	20 places
	Arles sur Tech	EI Niu Arlesenc	Crèche	Public (interco)	20 places
	Saint-Laurent-de-Cerdans	Les Premiers Pas	MAM	Privé	5 places
		Mam les premiers pas	MAM	Privé	5 places
Total			6 structures		79 places
Vallespir	Céret	Maison Petite Enfance	EAJE	Public (interco)	24 places
		La maison des papillons	MAM	Privé	8 places
	Le Boulou	La pinède	Crèche	Public (interco)	24 places
		L'atelier des tout petits	MAM	Privé	12 places
		Els Pitcouns	MAM	Privé	12 places
	Maureillas la Illas	Els Patufets	EAJE	Public (interco)	20 places
	Reynès	Les Reynettes	MAM	Privé	8 places
Total			7 structures		108 places
Albères Cote Vermeille Illibéris	Argelès sur Mer	Els Barrufets	crèche	Public (interco)	47 places
		L'ile aux anges	Micro-crèche	Privé	10 places
		Au royaume des P'Tits Loup	MAM	Privé	12 places
	Bages	Pomme Canelle	Crèche	Public (interco)	20 places
		Ensemble pour grandir	MAM	Privé	8 places
	Banyuls sur Mer	Les P'tits Baigneurs	Crèche	Public (interco)	25 places
	Collioure	Les Culottes Courtes	MAM	Privé	12 places
	Elne	Dessine moi un mouton	Micro-crèche	Privé	10 places
		El Ratoli	Crèche	Public (interco)	50 places
		Les Enfants d'Abord	MAM	Privé	12 places
	Ortaffa	Les P'Petites Fripouilles	MAM	Privé	9 places
	Palau del Vidre	Els Esquirols	Crèche	Public (interco)	10 places
		Les petits Chatons	Micro-crèche	Privé	10 places
	Port Vendres	Les P'tits Mousses	Crèche	Public (interco)	25 places
	Saint André	Els Resquills	Crèche	Public (interco)	25 places
		1, 2, 3 Soleil	MAM	Privé	12 places
	Saint-Genis-des-fontaines	P'tits Lou	Micro-crèche	Privé	10 places
	Sorède	Les Pitoutis	Crèche	Public (interco)	20 places
	Villelongue dels Monts	Très Pams	Micro-crèche	Public (interco)	10 places
		MC TRES PAMS	Micro-crèche	Privé	10 places
Total			20 structures		347 places
Aspres	Banyuls des aspres	Aux Mille's Enchantements	MAM	Privé	12 places
	Brouilla	M'LA VIE EN COULEURS	Micro-crèche	Privé	10 places
	Castelnou	les nin's de jardin	MAM	Privé	8 places
	Saint Jean Lasseille	Les Ptits Artistes	MAM	Privé	8 places
		Mon jardin d'Eveil	MAM	Privé	8 places
		M'LA VIE EN COULEURS	Micro-crèche	Privé	12 places
	Thuir	Claudine Touxaga	Crèche multi-accueil	Public	50 places
		LaCabane des Petits Loups	MAM	Privé	10 places
	Trouillas	Le Cocon Des Explorateurs	Crèche	Privé	10 places
	Villemolaque	La Caseta des P'Tits Pas	MAM	Privé	12 places
Total			10 structures		140 places

Source : sites internet des intercommunalités et sites internet des communes

Annexe E

Tableau recensement des structures pour la petite enfance

CC	Commune	Nom	Structure	Type (public/privé)	Capacité d'accueil
Haut Vallespir	Amélie-les-bains Palalda	Le petit prince	Crèche	Public (interco)	22 places
		Les ptites frimouses	MAM	Privé	7 places
		Les Lutins	Crèche	Public	20 places
	Arles sur Tech	El Niu Arlesenc	Crèche	Public (interco)	20 places
	Saint-Laurent-de-Cerdans	Les Premiers Pas	MAM	Privé	5 places
		Mam les premiers pas	MAM	Privé	5 places
Total			6 structures		79 places
Vallespir	Céret	Maison Petite Enfance	EAJE	Public (interco)	24 places
		La maison des papillons	MAM	Privé	8 places
	Le Boulou	La pinède	Crèche	Public (interco)	24 places
		L'atelier des tout petits	MAM	Privé	12 places
		Els Pitcouns	MAM	Privé	12 places
	Maureillas la Illas	Els Patufets	EAJE	Public (interco)	20 places
		Les Reynettes	MAM	Privé	8 places
Total			7 structures		108 places
Albères Cote Vermeille Illibéris	Argelès sur Mer	Els Barrufets	crèche	Public (interco)	47 places
		L'ile aux anges	Micro-crèche	Privé	10 places
		Au royaume des P'Tits Loup	MAM	Privé	12 places
	Bages	Pomme Canelle	Crèche	Public (interco)	20 places
		Ensemble pour grandir	MAM	Privé	8 places
	Banyuls sur Mer	Les P'tits Baigneurs	Crèche	Public (interco)	25 places
	Collioure	Les Culottes Courtes	MAM	Privé	12 places
	Elna	Dessine moi un mouton	Micro-crèche	Privé	10 places
		El Ratoli	Crèche	Public (interco)	50 places
		Les Enfants d'Abord	MAM	Privé	12 places
	Ortaffa	Les P'Petites Fripouilles	MAM	Privé	9 places
	Palau del Vidre	Els Esquirols	Crèche	Public (interco)	10 places
		Les petits Chatons	Micro-crèche	Privé	10 places
	Port Vendres	Les P'tits Mousses	Crèche	Public (interco)	25 places
	Saint André	Els Resquills	Crèche	Public (interco)	25 places
		1, 2, 3 Soleil	MAM	Privé	12 places
	Saint-Genis-des-fontaines	P'tits Lou	Micro-crèche	Privé	10 places
	Sorède	Les Pitoutis	Crèche	Public (interco)	20 places
	Villelongue dels Monts	Très Pams	Micro-crèche	Public (interco)	10 places
		MC TRES PAMS	Micro-crèche	Privé	10 places
Total			20 structures		347 places
Aspres	Banyuls des aspres	Aux Mille's Enchantements	MAM	Privé	12 places
	Brouilla	M'LA VIE EN COULEURS	Micro-crèche	Privé	10 places
	Castelnou	les nin's de jardin	MAM	Privé	8 places
	Saint Jean Lasseille	Les Ptits Artistes	MAM	Privé	8 places
		Mon jardin d'Eveil	MAM	Privé	8 places
		M'LA VIE EN COULEURS	Micro-crèche	Privé	12 places
	Thuir	Claudine Touxaga	Crèche multi-accueil	Public	50 places
	Trouillas	LaCabane des Petits Loups	MAM	Privé	10 places
	Villemolaque	Le Cocon Des Explorateurs	Crèche	Privé	10 places
Total			10 structures		140 places

Source : sites internet des intercommunalités et sites internet des communes